

SIEA Rive Gauche de la Dore



Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable Exercice 2023



Table des matières

1.	Caractérisation technique du service	4
1.1.	Présentation des compétences	4
1.2.	Présentation du territoire desservi.....	5
1.3.	Mode de gestion du service	6
1.4.	Estimation de la population desservie (D101.1).....	7
1.5.	Nombre d’abonnés	7
1.6.	Eaux brutes	9
1.6.1	Prélèvement sur les ressources en eau.....	9
1.6.2	Protection de la ressource en eau	10
1.7.	Eaux traitées.....	12
1.7.1	Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l’eau potable en 2023.....	12
1.7.2	Production	12
1.7.3	Traitement	12
1.7.4	Achats d’eaux traitées.....	13
1.7.5	Volumes vendus au cours de l’exercice.....	14
1.7.6	Autres volumes	15
1.7.7	Volume consommé autorisé.....	15
1.8.	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements).....	15
2.	Tarification de l’eau et recettes du service	16
2.1.	Modalités de tarification	16
2.2.	Facture d’eau type (D102.0)	17
2.3.	Recettes Budget EAU	19
2.4.	Compte Administratif BUDGET EAU 2023- FONCTIONNEMENT.....	19
2.5.	Budget Primitif BUDGET EAU 2024	20
3.	Indicateurs de performance	21
3.1.	Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1).....	21
3.2.	Qualité de l'eau par unité de distribution	22
3.2.1	Bulletin qualité de l’eau annuel UDI RGD	23
3.2.2	Bulletin qualité de l’eau annuel UDI Fayet Isserteaux Montmorin	24
3.3.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B).....	25
3.4.	Indicateurs de performance du réseau.....	27
3.3.1	Rendement du réseau de distribution (P104.3)	27
3.3.2	Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3).....	28
3.3.3	Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3).....	29
3.3.4	Taux moyen de renouvellement des réseaux d’eau potable (P107.2)	29
3.5.	Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)	30
4.	Intervention – Budget fonctionnement.....	31
4.1.	Gestion du parc de compteur	31
4.2.	Sortie des compteurs en limite de propriété.....	32
4.3.	Entretien réservoir et station de pompage.....	32
4.4.	Intervention sur le réseau	32
5.	Financement des investissements	33
5.1.	Branchements en plomb.....	33
5.2.	Les opérations de travaux de l’année 2023.....	33
5.2.1	Le Programme de travaux 2022/2023	33
5.3.	Montants financiers.....	35
5.4.	État de la dette du service	36

5.5.	Amortissements	36
5.6.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service	36
5.7.	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice	36
6.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau.....	40
6.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)	40
7.	Actions de communications	41
7.1.	Les publications de l'année 2023.....	41
7.2.	Panneau Pocket	47
8.	Tableau récapitulatif des indicateurs	48

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation des compétences



Le service est géré au niveau communal
 intercommunal

- Nom de la collectivité : SIEA Rive Gauche de la Dore

SYNDICAT INTERCOMMUNAL EAU ET ASSAINISSEMENT RIVE GAUCHE DE LA DORE
Depuis le 19 Avril 2023

- Nom de l'entité de gestion : eau potable
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Syndicat Intercommunal Mixte
- Compétences liées au service :

EAU POTABLE :

- Production,
- Protection de l'ouvrage,
- Traitement,
- Transfert,
- Stockage,
- Distribution.

PRESTATIONS DE SERVICE EAU POTABLE :

- l'entretien et le contrôle du bon fonctionnement des appareils de défense incendie (poteaux et bouches) raccordés au réseau d'eau auprès des communes membres et des communes extérieures au Syndicat,
- l'entretien et petits travaux de terrassements liés aux écoulements des eaux et / ou aux réparations de réseaux dans les communes adhérentes,
- les nouveaux branchements eau potable, eaux usées, eaux pluviales, dans les communes adhérentes,
- la facturation de la part d'assainissement collective des communes, et EPCI détenant la compétence assainissement,
- la facturation de la part d'assainissement non collective des communes et EPCI détenant la compétence assainissement non collectif,
- L'entretien et exploitation des ouvrages d'eau potable pour le compte de communes non membres si celles-ci sont limitrophes du territoire syndical.

ASSAINISSEMENT :

- Etude, construction, exploitation des stations d'épuration, des réseaux et ouvrages de transport,
- Collecte et transfert des eaux usées,
- Traitement des eaux usées, gestion des boues,
- Contrôle des raccordements au réseau public de collecte, de transport et d'épuration des eaux usées produites par les immeubles raccordés au réseau public de collecte ainsi que d'élimination des boues produites.

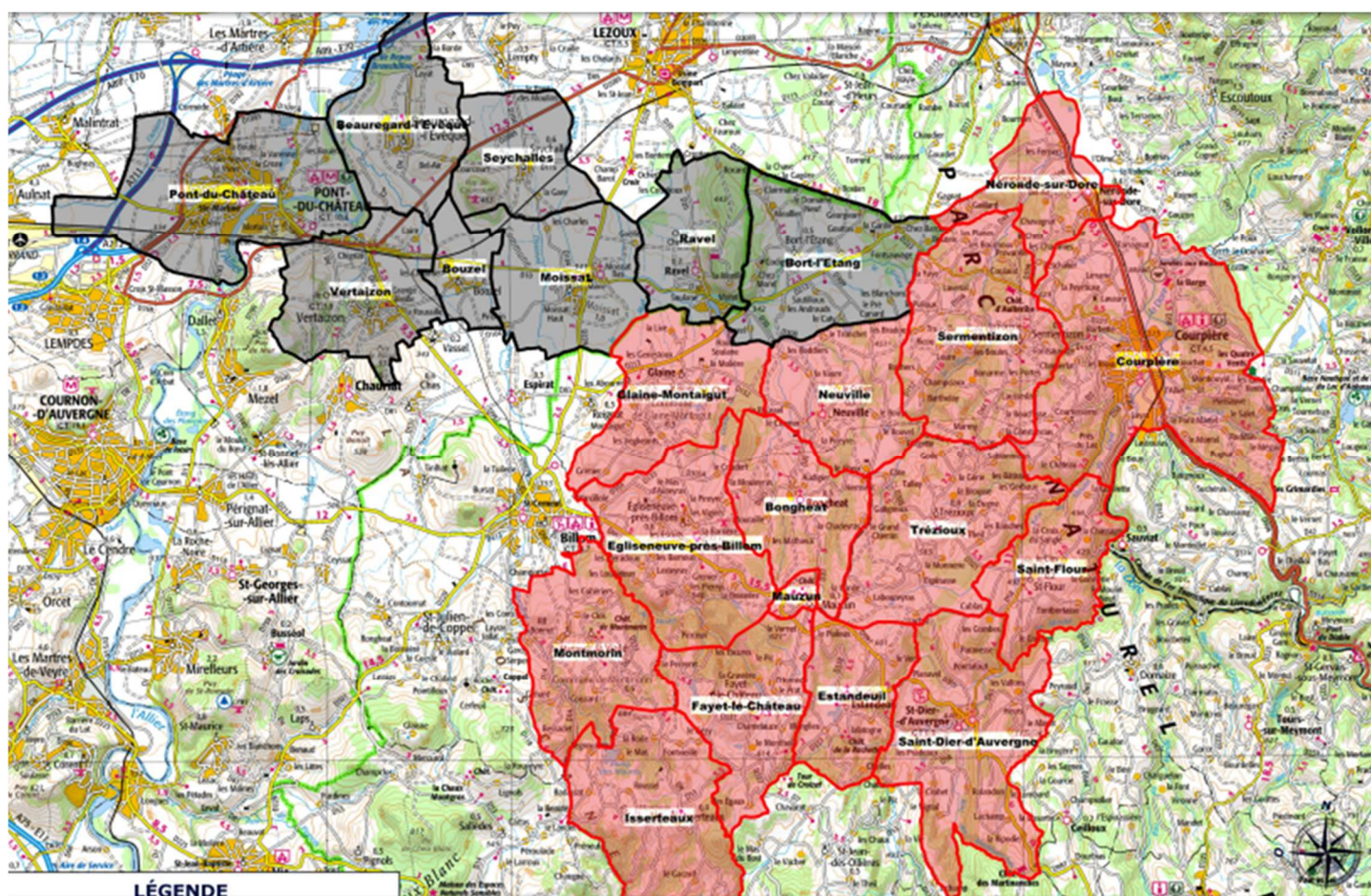
PRESTATIONS DE SERVICE ASSAINISSEMENT :

- l'entretien des stations d'épuration comprenant notamment tonte, taille des roseaux, nettoyage du dégrilleur, désherbage, réparation des fuites sur réseaux, gestion des boues, des communes membres, des communautés de communes, EPCI et des communes extérieures au Syndicat qui détiennent la compétence assainissement,
- l'entretien et petits travaux de terrassements liés aux écoulements des eaux ou aux réparations de réseaux dans les communes adhérentes,
- les nouveaux branchements eau potable, eaux usées, eaux pluviales, dans les communes adhérentes,
- Contrôle de raccordement des habitations situées en zone d'assainissement collectifs.

1.2. Présentation du territoire desservi

- **Territoire desservi EAU POTABLE** (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) :

Bongheat, Courpière, Domaize, Estandeuil, Fayet-le-Château, Glaine-Montaigut, Isserteaux, Mauzun, Montmorin, Neuville, Néronde-sur-Dore, Saint-Dier-d'Auvergne, Saint-Flour, Sermentizon, Trézioux, Égliseneuve-près-Billom



Zone Noire : territoire traversé par une conduite du S.I.E.A

Zone Rouge : territoire adhérent au S.I.E.A – Eau potable desservie par le S.I.E.A

- Existence d'une CCSPL Oui Non
- Existence d'un schéma de distribution au sens de l'article L2224-7-1 du CGCT Oui, date d'approbation* : Non
- Existence d'un règlement de service Oui, date d'approbation* : 11/04/2022 Non
- Existence d'un schéma directeur En cours d'élaboration

Territoire desservi ASSAINISSEMENT

A ce jour, aucune Commune n'a transféré la compétence assainissement au syndicat.

1.3. Mode de gestion du service



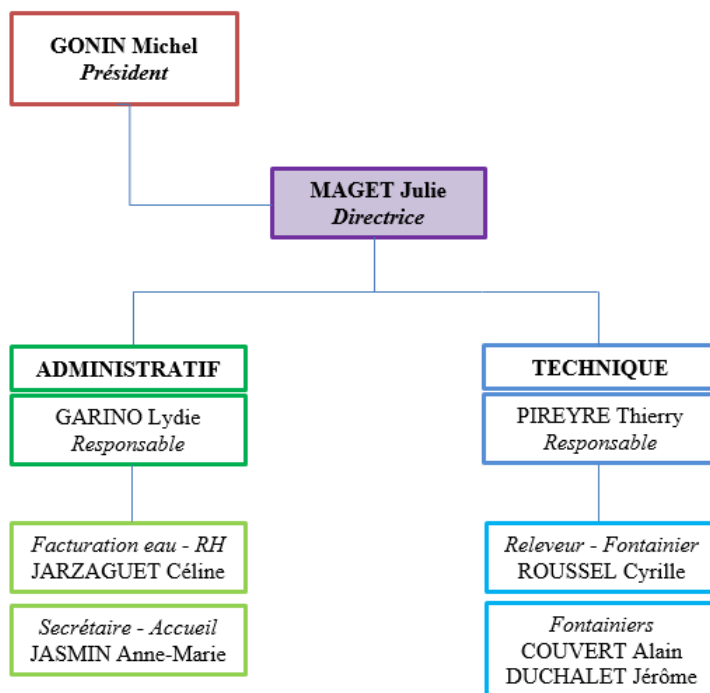
Le service est exploité en Régie à autonomie financière

Le SIEA Rive Gauche de la Dore est une collectivité territoriale.

Le SIEA Rive Gauche de la Dore emploie 9 salariés répartis sur deux services :

- Un service technique
- Un service administratif

ORGANIGRAMME



* Approbation en assemblée délibérante

1.4. Estimation de la population desservie (D101.1)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert **7 976** habitants au 28/12/2023 (7 902 au 31/12/2022).

Colonne1	Population desservie par Syndicat
Bongheat	440
Courpiere	1154
Domaize	76
Egliseneuve Près Billom	851
Estandeuil	498
Fayet le château	378
Glaine Montaigut	593
Isserteaux	417
Mauzun	124
Montmorin	728
Neuville	376
Néronde sur Dore	498
Saint Dier d'Auvergne	500
Saint Flour l'Etang	275
Sermentizon	572
Trézioux	496
Total	7976

Source Insee – population municipale au 28/12/2023

Les communes de Courpière, Domaize et Saint Dier d'Auvergne ne sont pas desservies intégralement par le S.I.E.A.

1.5. Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert **5 296** abonnés au 31/12/2023 (5 266 au 31/12/2022).

La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2022	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2023	Nombre d'abonnés PRE (Non domestiques) au 31/12/2023	Nombre d'abonnés Exploitation au 31/12/2023	Nombre total d'abonnés au 31/12/2023	Variation en %
Bongheat	284	252	21	12	285	0,35%
Courpière	610	574	33	4	611	0,16%
Domaize	43	39	4		43	0,00%
Égliseneuve-près-Billom	547	516	36	9	561	2,56%
Estandeuil	287	266	20	3	289	0,70%
Fayet-le-Château	289	256	26	6	288	-0,35%
Glaine-Montaigut	348	325	21	6	352	1,15%
Isserteaux	338	298	23	17	338	0,00%
Mauzun	92	85	7		92	0,00%
Montmorin	397	365	25	9	399	0,50%
Néronde-sur-Dore	292	270	15	7	292	0,00%
Neuville	263	227	22	14	263	0,00%
Saint-Dier-d'Auvergne	486	433	41	13	487	0,21%
Saint-Flour	209	182	18	9	209	0,00%
Sermentizon	418	373	42	8	423	1,20%
Trézioux	363	319	32	13	364	0,28%
Total	5266	4780	386	130	5296	0,57%

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 13,37 abonnés/km au 31/12/2023 (13,3 abonnés/km au 31/12/2022).

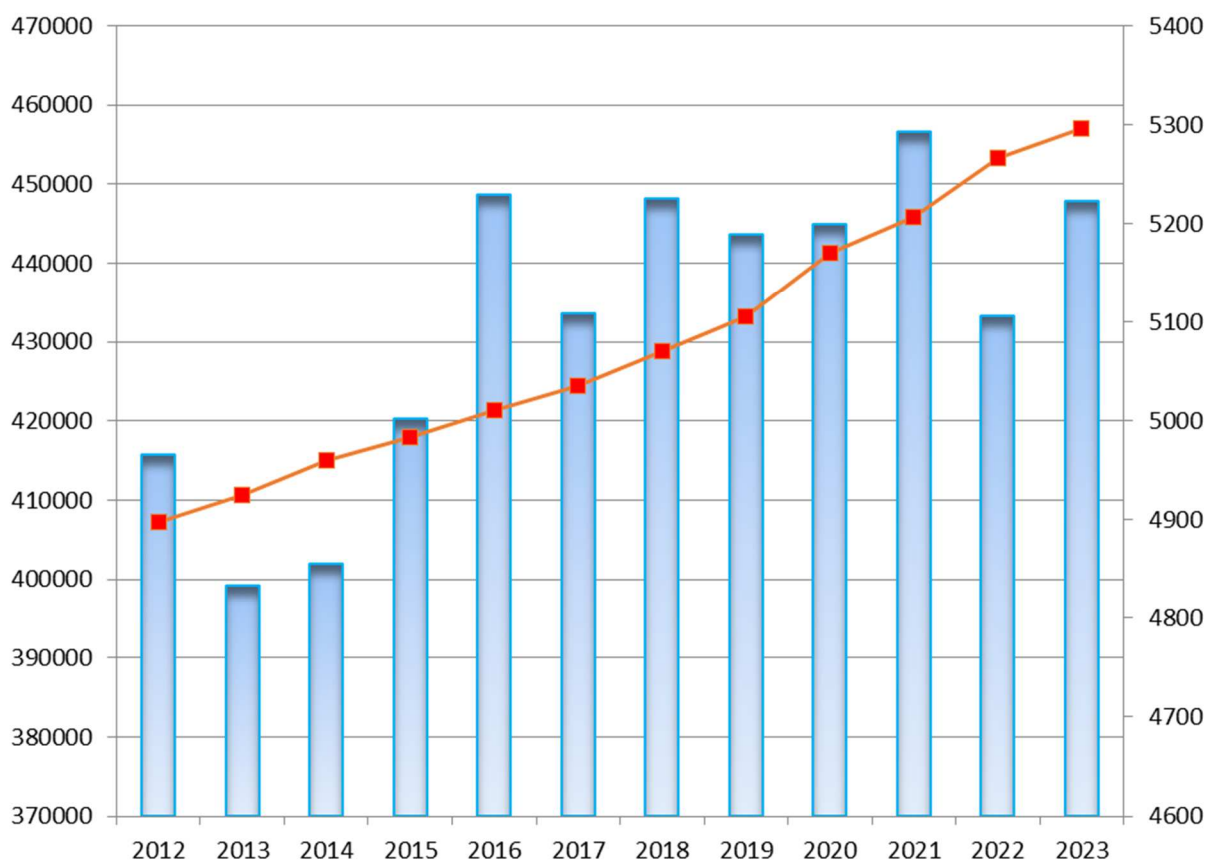
Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 1,51 habitants/abonné au 31/12/2023 (1,5 habitants/abonné au 31/12/2022).

A noter que sur l'année 2023, on peut compter 13 abonnements de PRE supplémentaires ainsi que 3 exploitations agricoles.

En 2023, le syndicat a créé :

- 37 branchements eau potable neufs (70 en 2022) répartis conformément au tableau ci-joint.
- 2 branchements assainissement neufs sur la commune d'Estandeuil.

Étiquettes de lignes	Somme de Nbre Brcht
BONGHEAT	1
COURPIERE	2
DOMAIZE	1
EGLISENEUVE	15
ESTANDEUIL	2
FAYET	1
GLAINE	4
MONTMORIN	2
NERONDE	3
NEUVILLE	1
SERMENTIZON	4
TREZIOUX	1
Total général	37

Evolution du nombre d'abonné et du nombre de m³ facturé


1.6. Eaux brutes

1.6.1 Prélèvement sur les ressources en eau

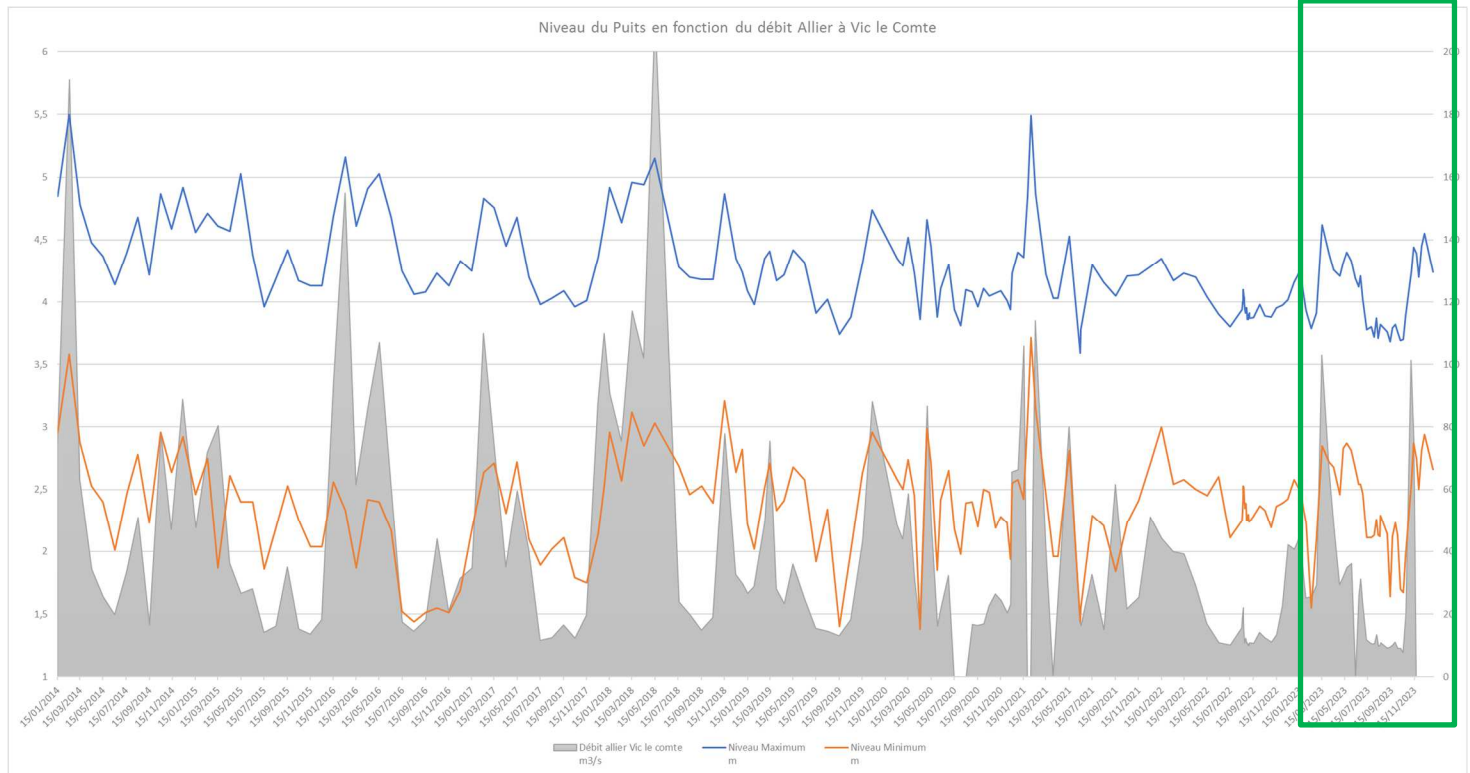


Le service public d'eau potable prélève **398 061** m³ pour l'exercice 2023. (415 091 pour l'exercice 2022).

Ressource et implantation	Nature de la ressource	Débits nominaux (1)	Volume prélevé durant l'exercice 2022 en m ³	Volume prélevé durant l'exercice 2023 en m ³	Variation en %
Puits de la Boucle du Buisson 6	Puits à drains rayonnant Ressource souterraine	2 400 m ³ /jour	415 091	398 061	4.1 %
Total			415 091	398 061	4.1 %

(1) Débits et durée de prélèvement autorisés par l'arrêté de DUP. Si la ressource ne nécessite pas de traitement, le volume prélevé peut être égal au volume produit)

Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : **100** %.



Le graphique ci-dessus montre les variations du niveau dans le puits depuis 2014 en fonction des débits de la rivière Allier. Il ne s'agit pas de moyenne mais de valeurs à des jours donnés.

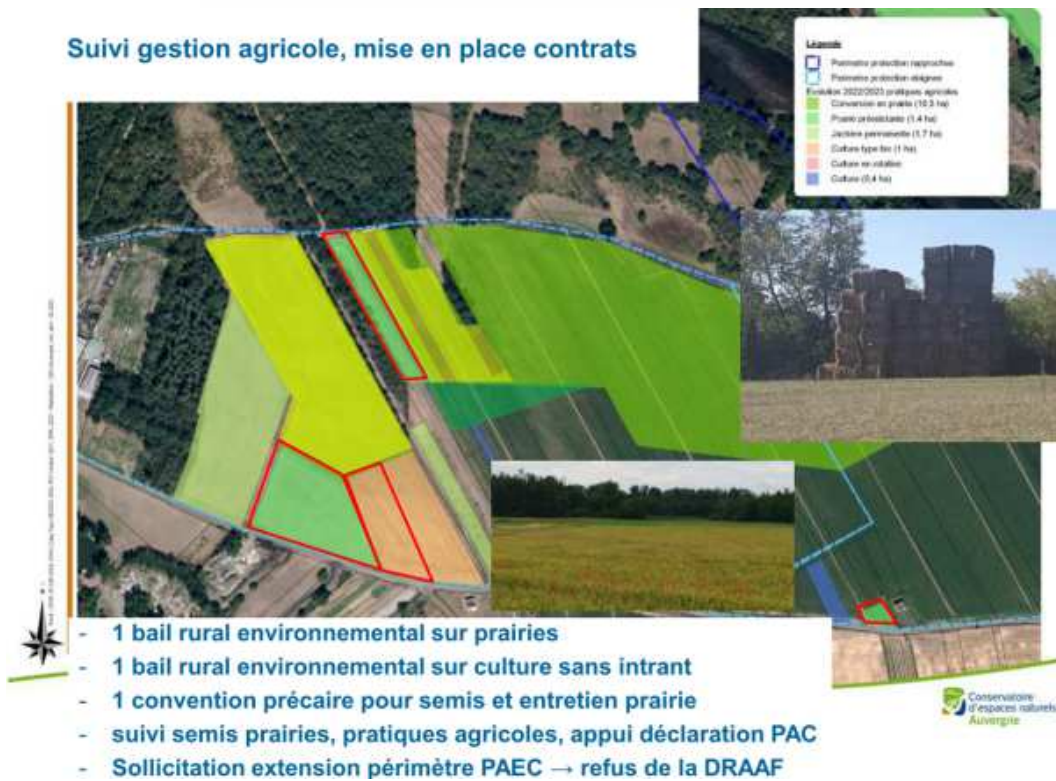
Le niveau du puits oscille selon les débits de la rivière Allier qui est soutenu en étiage par le barrage de Naussac.

1.6.2 Protection de la ressource en eau

Le SIEA Rive Gauche de la Dore en collaboration avec le SIAEP Basse Limagne ont missionné le CEN Auvergne pour travailler à la préservation de la biodiversité et de la ressource en eau.

Sur le périmètre de protection des captages, le CEN Auvergne a mené une animation foncière qui a conduit à créer une zone tampon d'un minimum de 250 mètres aux droits des puits de captages.

Suivi gestion agricole, mise en place contrats



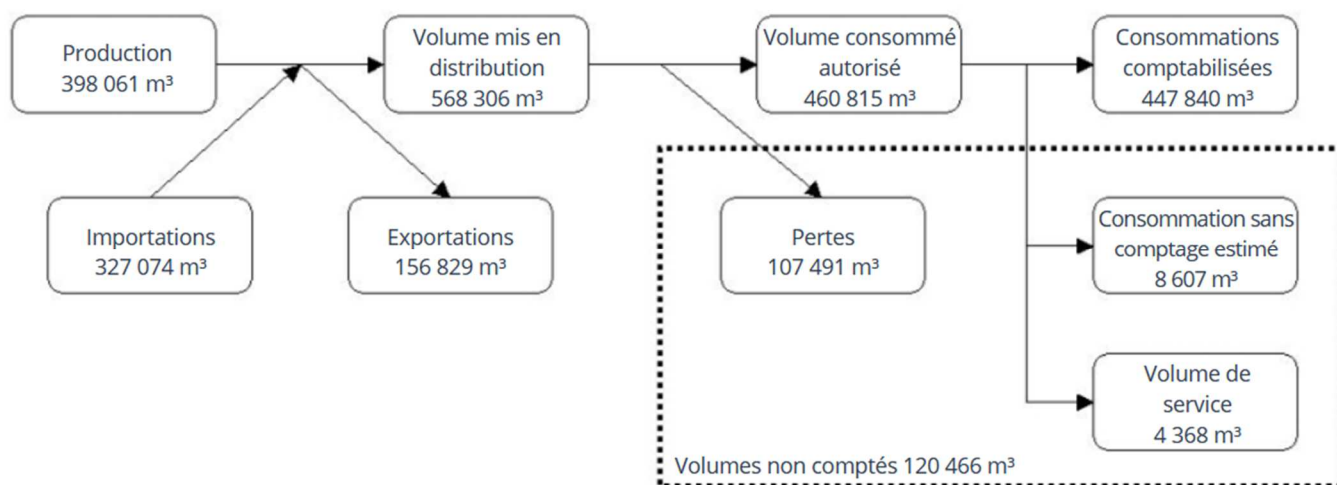
En 2023, le CEN Auvergne a travaillé à la mise en place de contrats agricoles sur les parcelles appartenants aux syndicats.

Pour 2024, le CEN Auvergne projette de planter 1 km 400 de haie :



1.7. Eaux traitées

1.7.1 Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2023



1.7.2 Production



Le volume produit total peut différer du volume prélevé (usines de traitement générant des pertes par exemple).

Pour le S.I.E.A Rive Gauche de la Dore, le volume d'eau produit correspond au volume d'eau prélevé.

Ressource	Volume produit durant l'exercice 2022 en m ³	Volume produit durant l'exercice 2023 en m ³	Variation des volumes produits en %	Indice de protection de la ressource exercice 2023
Puits de la Boucle du Buisson 6	415 091	398 061	4.1%	80
Total du volume produit (V1)	415 091	398 061	4.1%	80

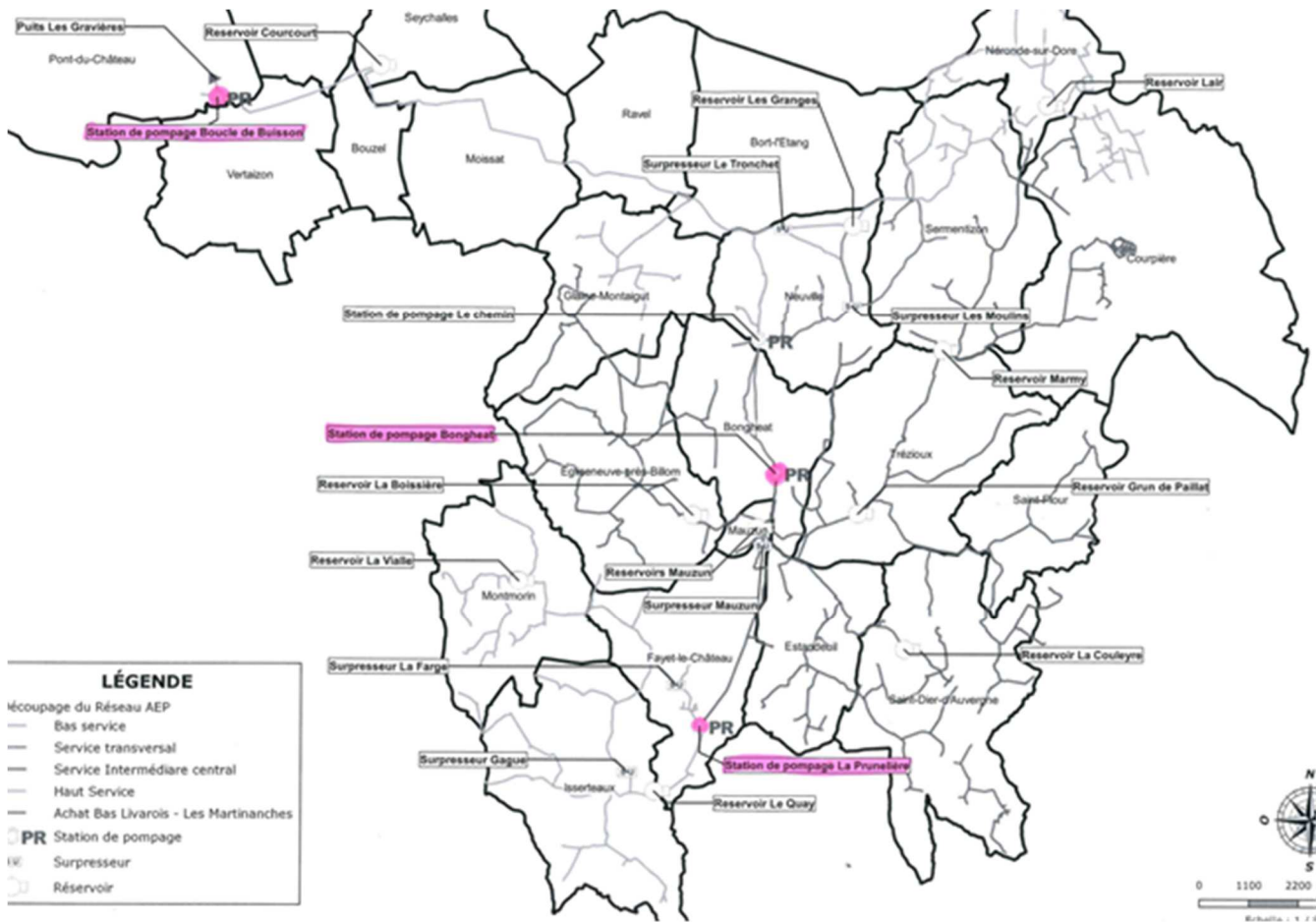


1.7.3 Traitement

Le service a 6 stations de traitement.

Nom du site de chloration	Commune	Etage de pression	Type de chloration	Asservissement	Contrôle
Pompage de la Boucle du Buisson	Pont-du-Château	Production Bas Service	Chlore Gazeux	Débit du puits	Par analyseur
Station relai n°2 L'Orme	Bongheat	Service transversal	Chlore Gazeux	Débit sortant station de Neuville	Non
Réservoir de Lair	Nérondes-sur-Dore	Bas Service	Chloration liquide	Débit entrant	Non
Réservoir de La Couleyre	Saint-Dier-d'Auvergne	Service central	Chloration liquide	Débit entrant	Non
Réservoir de Marmy	Sermentizon	Service central	Chloration liquide	Débit entrant	Non
Réservoir de La Vialle	Montmorin	Haut service	Chloration liquide	Débit entrant	Non

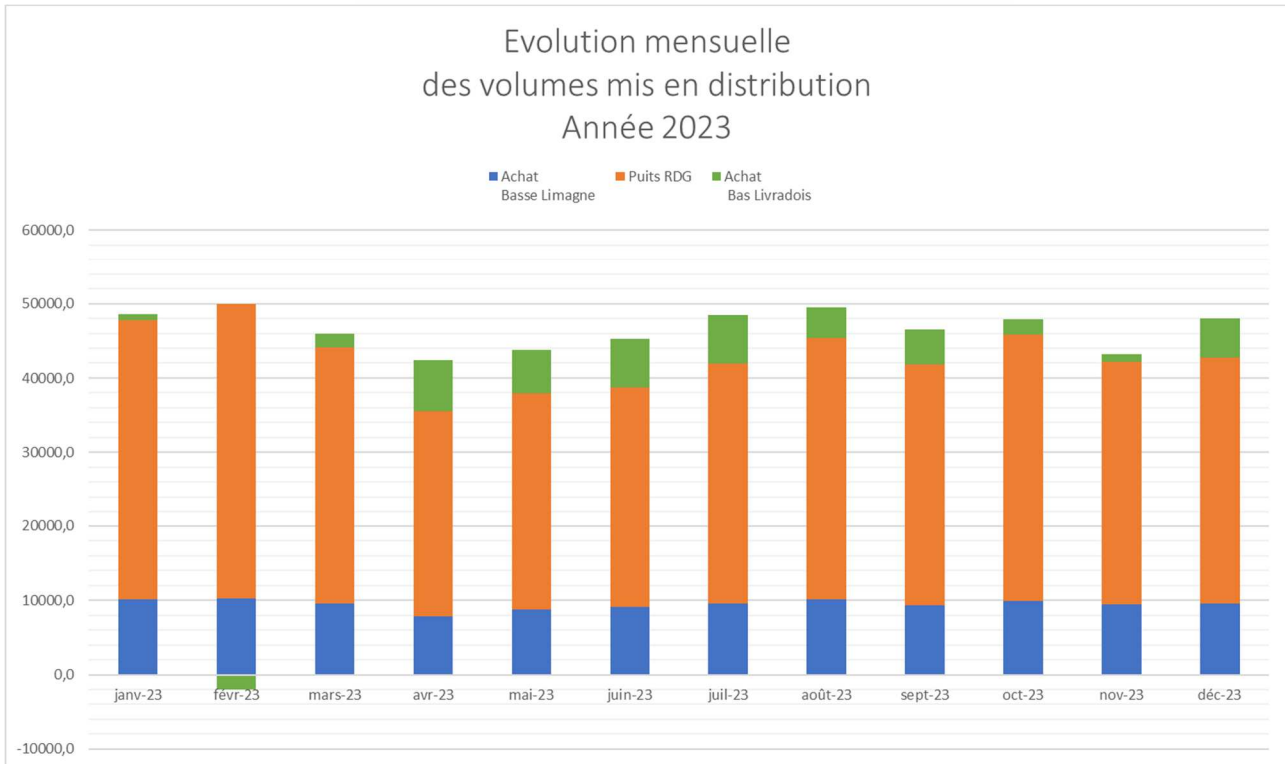
Une opération de travaux est prévue en 2024 pour améliorer la chloration des eaux sur les sites suivants :



1.7.4 Achats d'eaux traitées



Le S.I.E.A. Rive Gauche de la Dore possède 2 interconnexions avec des SIAEP voisins. La répartition des volumes mis en distribution pour l'année 2023 est la suivante :



Pour le SIAEP du Bas Livradois, ce graphique tient compte de la différence entre les volumes achetés et les volumes vendus.

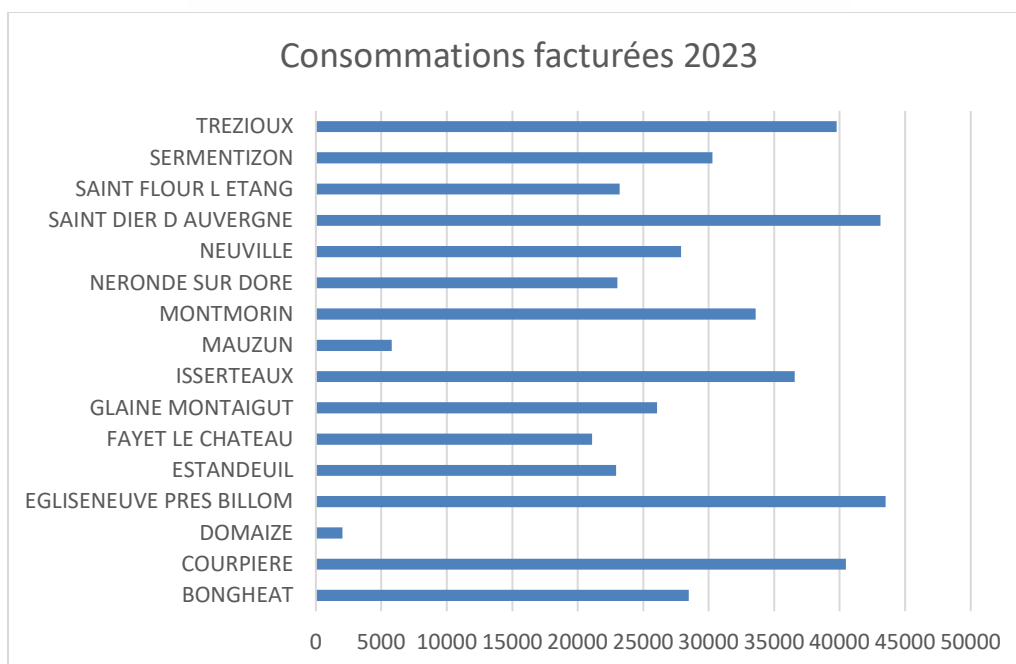
Au niveau de l'UDI Fayet, Isserteaux et Montmorin, l'eau provient sur l'année 2023 à 62 % en moyenne de la nappe alluviale de l'Allier, puits de captage Rive Gauche de la Dore. Toutefois, cette proportion peut varier de 20% à 120%.

1.7.5 Volumes vendus au cours de l'exercice



Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2022 en m ³	Volumes vendus durant l'exercice 2023 en m ³	Variation en %
Abonnés domestiques	433 246	447 840	
Total vendu aux abonnés (V₇)	433 246	447 840	3.3%
SIAEP Bas Livradois	150 578	156 829	
Total vendu à d'autres services (V₃)	150 578	156 829	4.15 %

La répartition des volumes vendus aux abonnés par communes est la suivante :



1.7.6 Autres volumes



	Exercice 2022 en m3/an	Exercice 2023 en m3/an	Variation en %
Volume consommation sans comptage (V8) Volume dégrevé ou écrêté	10 345	8 607	-20%
Volume de service (V9) Nettoyage des réservoirs – purge des réseaux – test hydrants	5 941	4 368	-36%

1.7.7 Volume consommé autorisé



Le volume consommé autorisé correspond à la somme des volumes comptabilisés, des volumes sans comptage et des volumes de service

	Exercice 2022 en m3/an	Exercice 2023 en m3/an	Variation en %
Volume consommé autorisé (V6)	449 532	455 755	1.4%

1.8. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)



Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de **396** kilomètres au 31/12/2023 (396 au 31/12/2022).

2. Tarification de l'eau et recettes du service

2.1. Modalités de tarification



La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2023 et 01/01/2024 sont les suivants :

Frais d'accès au service :	50	€ au 01/01/2023
	52	€ au 01/01/2024
Frais de suppression d'un point de consommation :	65	€ au 01/01/2023
Frais de fermeture et ouverture de vanne :	40	€ au 01/01/2023

Tarifs		Au 01/01/2023	Au 01/01/2024
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement compteur (tous DN confondus) y compris location du compteur	72 €	72 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
	Prix au m ³	1,60 €/m ³	1,66 €/m ³
	Contrôle légal qualité	0,04 €/m ³	0,04 €/m ³
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA ⁽²⁾	5,5 %	5,5 %
Redevances			
	Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	0,035 €/m ³	0,035 €/m ³
	Pollution domestique (Agence de l'Eau)	0,23 €/m ³	0,23 €/m ³
	VNF Prélèvement	0 €/m ³	0€/m ³
	Autre :	0,006 €/m ³	0,006 €/m ³

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du 11/12/2023 effective à compter du 01/01/2023 fixant les tarifs du service d'eau potable.
- Délibération du 11/12/2023 effective à compter du 01/01/2023 fixant les frais d'accès au service.

2.2. Facture d'eau type (D102.0)



Les tarifs applicables au 01/01/2022 et au 01/01/2023 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2023 en €	Au 01/01/2024 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	72,00	72,00	0%
Part proportionnelle	196,80	204,00	4%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	268,80	276,00	2.7%
Taxes et redevances			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	4,20	4,20	
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	27,60	27,60	
VNF Prélèvement :	0,00	---	
Autre : Redevance soutien d'étiage	0,72	0,72	
TVA	16,46	16,97	
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	49,98	49,49	
Total	317.89	325.49	2%
Prix TTC au m³	2.65	2,71	2%

Pour voter le prix de l'eau 2024, les élus se sont basés sur l'inflation des prix à la consommation publiée par l'INSEE.



En octobre 2023, les prix à la consommation augmentent de 0,1 % sur un mois et de 4,0 % sur un an

Indice des prix à la consommation - résultats définitifs (IPC) - octobre 2023

Facture réelle du 22/02/2024 Référence : 2024-EA-00-9

Point de consommation	N° série compteur	Relevé le	Ancien index	Index dépose	Index rempl.	Nouvel index	Conso. en m3
1416	55351	29/01/2024	400			520	120
Consommation totale							120
Consommation facturée (m3)							120
Détail de votre facture	Prix au	Quantité	Prix unitaire	Montant HT	T.V.A.	Montant TTC	
Distribution de l'eau							
ABONNEMENT HABITATION	01/01/2023	12 mois	72,00000	72,00	3,96 (5.5%)	75,96	
CONSOMMATION	01/01/2024	120 m3	1,66000	199,20	10,96 (5.5%)	210,16	
CONTROLE LEGAL QUALITE EAU	01/01/2016	120 m3	0,04000	4,80	0,26 (5.5%)	5,06	
Organismes publics							
REDEVANCE PRELEVEMENT	01/01/2014	120 m3	0,03500	4,20	0,23 (5.5%)	4,43	
REDEVANCE POLLUTION	01/01/2023	120 m3	0,23000	27,60	1,52 (5.5%)	29,12	
REDEVANCE SOUTIEN D'ETIAGE	01/01/2009	120 m3	0,00600	0,72	0,04 (5.5%)	0,76	
Total de votre facture				308,52	16,97	325,49	
Montant total à payer				308,52	16,97	325,49	

Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence :

annuelle

La facturation est effectuée avec une fréquence :

annuelle

Le syndicat propose l'ensemble des moyens de paiements suivants :

COMMENT REGLER VOTRE FACTURE (Si celle-ci n'est pas prélevée) :

- **Paiement par INTERNET** : En vous connectant sur le site www.payfip.gouv.fr et en saisissant les informations suivantes :

IDENTIFIANT COLLECTIVITE : 029998

Référence : 2024-EA-00-9

- **Par Titre Interbancaire de Paiement (TIP SEPA)** : Datez et signez le TIP SEPA dans le cadre prévu à cet effet. Ne modifiez jamais le montant. Si la mention « Joindre un RIB » figure sur le TIP ou si vos coordonnées bancaires ont changé, n'oubliez pas de joindre un RIB ou IBAN sans utiliser de trombone ou d'adhésif, sans plier, sans agraffer et **sans aucun autre document**. Envoyer votre règlement avec l'enveloppe jointe en prenant garde de bien faire apparaître l'adresse du centre d'encaissement des YVELINES dans la fenêtre

- **Par chèque bancaire** : Envoyez votre chèque à l'ordre du Trésor Public au centre d'encaissement des YVELINES à l'aide de l'enveloppe retour affranchie au tarif en vigueur. Joindre obligatoirement le volet TIP SEPA non signé à votre chèque. Ne joindre aucun autre document à votre règlement

- **Règlement en espèces (dans la limite de 300€) ou carte bancaire** : Muni du présent avis, auprès d'un buraliste ou partenaire agréé (liste consultable sur le site <https://impots.gouv.fr/portail/paiement-de-proximite>)

CONDITIONS DE PAIEMENT 100 % TRANQUILLITE

Si vous souhaitez mettre en place le prélèvement à échéance (1 fois/an) ou la mensualisation (10 fois/an), nous vous invitons à prendre contact avec le SIAEP.

Si vous éprouvez des difficultés pour régler votre facture, vous pouvez contacter le centre des finances publiques de Thiers afin d'étudier une solution par téléphone au **04 73 80 62 66**, ou par mail à l'adresse suivante : sgc.thiers@dgfip.finances.gouv.fr

Le montant restant impayé au 31/12/2023 sur les factures émises au titre de l'année 2022 s'élève à 13 931.60 € sur un total TTC facturé de 995 071.28 € TTC.

Le taux d'impayés sur les factures d'eau s'élève à 1,40 %. (1.08% en 2022)

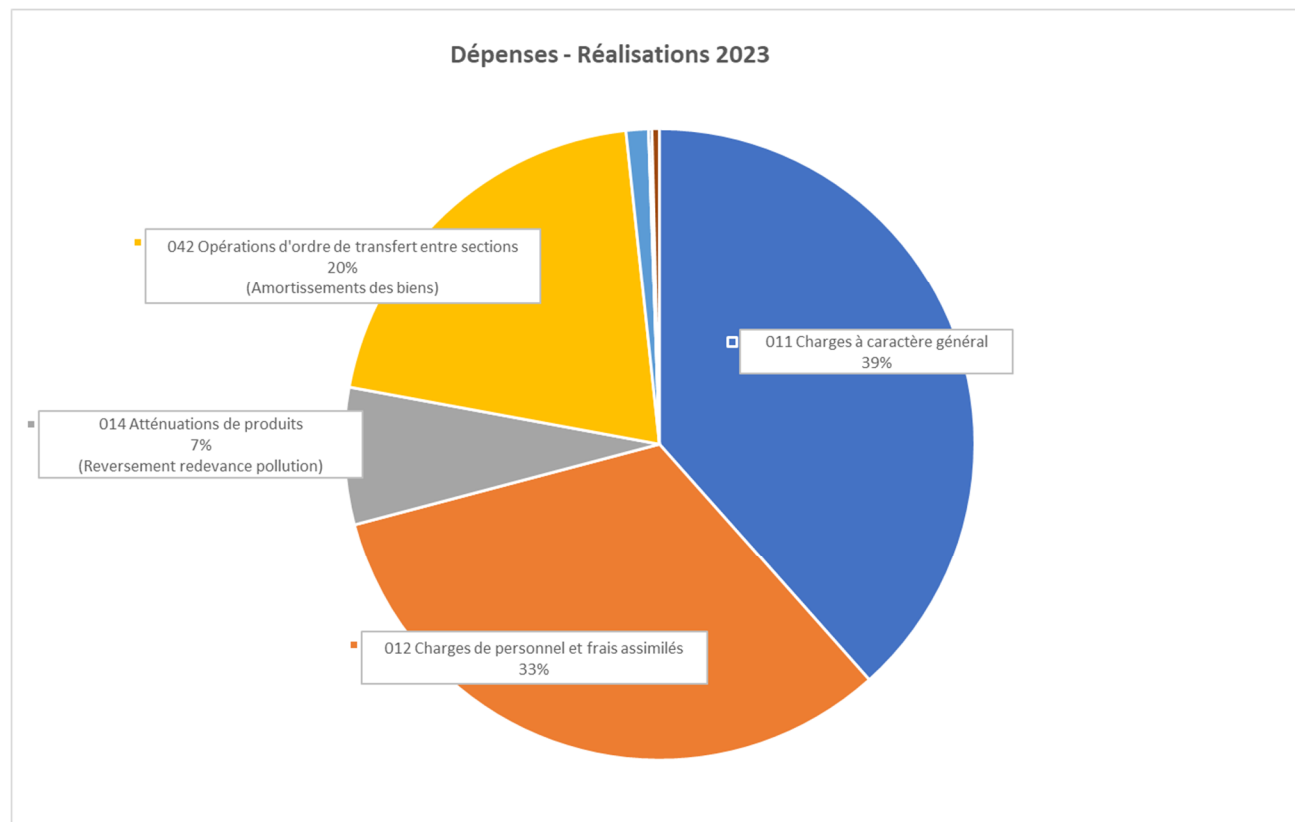
2.3. Recettes Budget EAU

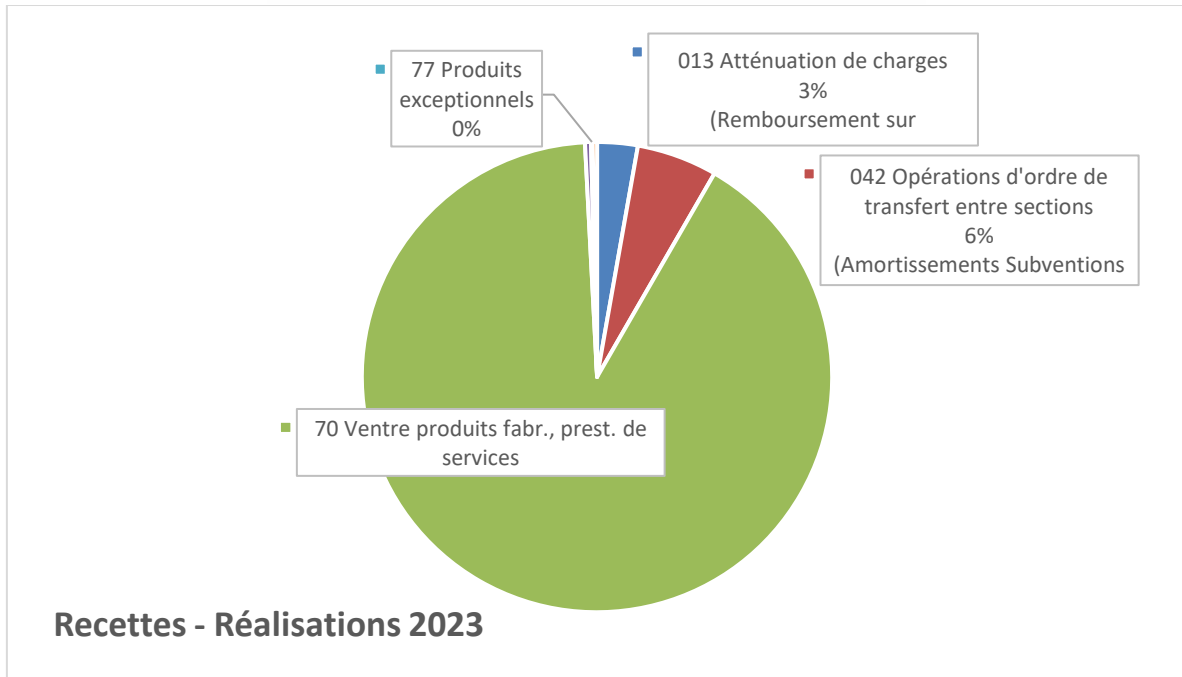
Recettes de la collectivité :

Chapitre	Libellé	Réalisations 2022	Réalisations 2023
013	Atténuation de charges	65 125,80	39 147,50
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	113 875,79	77 286,97
70	Vente produits fabr., prest. de services	1 127 458,50	1 269 755,88
	70111 - Vente d'eau aux abonnés	958 595,00	1 268 179
	704 - travaux	66 926,00	40 308
	7068 - Autres prestations de services	5 443,00	10 472
	7084 - Mise à disposition personnel facturée		6 329
75	Autres produits de gestion courante	5 833,42	5 841,66
77	Produits exceptionnels	119 113,29	1 658,77
78	Reprises sur amortissements et provisions	4 000,00	4 000,00
TOTAL RECETTES		1 435 406,80	1 397 690,78
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT L'EXERCICE		19 408,65	78 640,03

Sur l'année 2023, le service facturation a géré 190 transferts soit une recette pour l'exercice de 9 420 €.

2.4. Compte Administratif BUDGET EAU 2023- FONCTIONNEMENT





2.5. Budget Primitif BUDGET EAU 2024

SIAEP RIVE GAUCHE DE LA DORE - SIAEP RIVE GAUCHE DE LA DORE				
Propositions BP 2024 voté Comité Syndical le 09/04/2024				
FONCTIONNEMENT - CHAPITRES				
Chapitre	Libellé	Budget Cumulé 2023	Propositions (BP2024)	Evo 2023/2024
011	Charges à caractère général	926?228,57	780?644,60	44%
012	Charges de personnel et frais assimilés	472?300,00	482?200,00	27%
014	Atténuations de produits	99?000,00	94?000,00	5%
022	Dépenses imprévues	15?500,00	76?450,00	4%
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	269?213,00	291?467,00	17%
65	Autres charges gestion courante	18?000,00	21?900,00	1%
66	Charges financières	115,00	100,00	0%
67	Charges exceptionnelles	3?000,00	3?000,00	0%
68	Dotations aux amortissements et provisions	5?000,00	5?000,00	0%
TOTAL DEPENSES		1?808?356,57	1?754?761,60	100%
Chapitre	Libellé	Budget Cumulé 2023	Propositions (BP2024)	Evo 2023/2024
002	Excédents antérieurs reportés	526?069,57	504?709,60	29%
013	Atténuation de charges	35?000,00	30?000,00	2%
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	116?287,00	138?052,00	8%
70	Vente produits fabr., prest. de services	1?122?000,00	1?072?000,00	61%
75	Autres produits gestion courante	5?000,00	5?000,00	0%
77	Produits exceptionnels			0%
78	Reprises sur amortissements et provisions	4?000,00	5?000,00	0%
TOTAL RECETTES		1?808?356,57	1?754?761,60	100%

3. Indicateurs de performance

3.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)



Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2022	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2022	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2023	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2023
Microbiologie	24	0	32	0
Paramètres physico-chimiques	37	5	45	0

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m³/jour.

Analyses	Taux de conformité exercice 2022	Taux de conformité exercice 2023
Microbiologie (P101.1)	100%	100%
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	86.5%	100%

3.2. Qualité de l'eau par unité de distribution

L'eau distribuée par notre syndicat est répartie en 2 unités de distribution (UDI) qui alimente respectivement les secteurs suivants :

- UDI SIAEP Rive Gauche de la Dore :

BONGHEAT
COURPIERE
EGLISENEUVE (sauf Arlange)
ESTANDEUIL
FAYET : Chantelauze, La Vernière, Le Bancillon, Le Pic, Le Vernet, Roc Rouge, Rochefort, Tiercelet
GLAINE
MAUZUN
NERONDE
NEUVILLE
SAINT DIER (sauf Bellevue, La Ripodie, Lachamp, Le Best et Le Theil)
SAINT FLOUR
SERMENTIZON
TREZIOUX
DOMAIZE

Il s'agit de la ressource de notre puits dans le champ captant des gravières à Pont du château. Le réservoir de tête est celui de Courcourt sur la commune de Seychalles. Une partie de l'eau est également achetée au syndicat Basse Limagne.

- UDI ISSERTEAUX – FAYET – MONTMORIN

SAINT DIER : Bellevue, La Ripodie, Lachamp, Le Best et Le Theil
FAYET LE CHATEAU :
Chabrol, Coissard, La Farge, La Gravière, La Jarrige, La Martine, La Prunelière, Lachamp, Le Bourg, Le Cheix, Le Grelet, Le Montheil, Le Peyreyret, Le Prat, Les Egaux, Les Escures, L'Homède, Palère Haut et Seymiers
ISSERTEAUX
MONTMORIN
EGLISENEUVE PRES BILLOM : Arlange

Il s'agit du mélange des eaux achetées au SIAEP du BAS LIVRADOS et de la ressource de notre puits dans le champ captant des gravières à Pont du château. Le réservoir de tête est celui du Quay sur la commune d'Isserteaux.

3.2.1 Bulletin qualité de l'eau annuel UDI RGD


ZONE DE DISTRIBUTION : SIAEP RIVE GAUCHE DE LA DORE

Conclusion sanitaire		Indicateur global de qualité	
2023	L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.	A	A : Eau de bonne qualité
			B : Eau de qualité convenable
			C : Eau de qualité insuffisante
			D : Eau de mauvaise qualité
		Indicateur 2022 : B	

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par plus de 8 captages. L'eau qui l'alimente est souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 14 communes (BONGHEAT, COURPIERE, DOMAIZE, EGLISENEUVE-PRES-BILLOM, ESTANDEUIL, FAYET-LE-CHATEAU, GLAINE-MONTAIGUT, MAUZUN, NERONDE-SUR-DORE, NEUVILLE, SAINT-DIER-D'Auvergne, SAINT-FLOUR, SERMENTIZON, TREZIOUX), soit 6812 personnes. Le responsable des installations est : « SIAEP RIVE GAUCHE DE LA DORE ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SIAEP RIVE GAUCHE DE LA DORE » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE	A	Très bonne qualité
Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.	Nombre de prélèvements : 17 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml	
NITRATES	A	Bonne qualité
Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.	Nombre de prélèvements : 15 Valeur moyenne : 9,88 mg/L Valeur maxi : 13 mg/L	
PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	A	Très bonne qualité
Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.	Nombre de prélèvements : 1 Conformité : 100 % Nombre de substances recherchées : 218 Valeur maxi : 0 microgramme/L	
ARSENIC	A	Bonne qualité
Élément d'origine naturelle ou industrielle. Le maximum réglementaire est 10 microgramme/L.	Nombre de prélèvements : 1 Valeur moyenne : 6 microgramme/L Valeur maxi : 6 microgramme/L	
INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES		
DURETÉ	Eau peu calcaire	
Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire. Une eau douce (très peu calcaire) est susceptible de dissoudre les métaux des canalisations.	Nombre de prélèvements : 3 Valeur moyenne : 16,7 °f Valeur maxi : 19,4 °f	






Quelques conseils

ABSENCE 	Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.
SAVEUR-COULEUR 	Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.
CHLORE 	Pour éliminer le goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures.
SÈCHERESSE 	En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation d'eau du robinet.

Pour aller plus loin


Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

3.2.2 Bulletin qualité de l'eau annuel UDI Fayet Isserteaux Montmorin

ZONE DE DISTRIBUTION : ISSERTEAUX FAYET MONTMORIN																																		
Conclusion sanitaire	Indicateur global de qualité																																	
2023 L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.	<div style="display: flex; align-items: center; justify-content: center;"> <div style="font-size: 2em; margin-right: 10px;">A</div> <div style="text-align: left;"> <p>A : Eau de bonne qualité</p> <p>B : Eau de qualité convenable</p> <p>C : Eau de qualité insuffisante</p> <p>D : Eau de mauvaise qualité</p> </div> </div> <p style="text-align: right; font-size: 0.8em;">Indicateur 2022 : B</p>																																	
Origine et gestion de l'eau	PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU																																	
<p>Votre réseau est alimenté par plus de 8 captages. L'eau qui l'alimente est souterraine.</p> <p>Elle fait l'objet d'un traitement.</p> <p>Votre réseau alimente de façon permanente 5 communes (EGLISENEUVE-PRES-BILLOM, FAYET-LE-CHATEAU, ISSERTEAUX, MONTMORIN, SAINT-DIER-D'AUVERGNE), soit 1366 personnes. Le responsable des installations est : « SIAEP RIVE GAUCHE DE LA DORE ».</p> <p>Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SIAEP RIVE GAUCHE DE LA DORE » qui assure l'exploitation du réseau.</p>	<table border="1"> <thead> <tr> <th>BACTÉRIOLOGIE</th> <th>A</th> <th>Très bonne qualité</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.</td> <td></td> <td> Nombre de prélèvements : 15 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml Années prises en compte : 2022, 2023 </td> </tr> <tr> <th>NITRATES</th> <th>A</th> <th>Bonne qualité</th> </tr> <tr> <td>Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.</td> <td></td> <td> Nombre de prélèvements : 20 Valeur moyenne : 7 mg/L Valeur maxi : 13 mg/L </td> </tr> <tr> <th>PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS</th> <th>A</th> <th>Très bonne qualité</th> </tr> <tr> <td>Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.</td> <td></td> <td> Nombre de prélèvements : 3 Conformité : 100 % Nombre de substances recherchées : 221 Valeur maxi : 0 microgramme/L </td> </tr> <tr> <th>ARSENIC</th> <th>A</th> <th>Bonne qualité</th> </tr> <tr> <td>Élément d'origine naturelle ou industrielle. Le maximum réglementaire est 10 microgramme/L.</td> <td></td> <td> Nombre de prélèvements : 26 Valeur moyenne : 3,94 microgramme/L Valeur maxi : 9,1 microgramme/L </td> </tr> <tr> <th colspan="3">INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES</th> </tr> <tr> <th>DURETÉ</th> <td></td> <th>Eau douce</th> </tr> <tr> <td>Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire. Une eau douce (très peu calcaire) est susceptible de dissoudre les métaux des canalisations.</td> <td></td> <td> Nombre de prélèvements : 8 Valeur moyenne : 7,96 °f Valeur maxi : 19,4 °f </td> </tr> </tbody> </table>	BACTÉRIOLOGIE	A	Très bonne qualité	Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.		Nombre de prélèvements : 15 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml Années prises en compte : 2022, 2023	NITRATES	A	Bonne qualité	Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.		Nombre de prélèvements : 20 Valeur moyenne : 7 mg/L Valeur maxi : 13 mg/L	PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	A	Très bonne qualité	Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.		Nombre de prélèvements : 3 Conformité : 100 % Nombre de substances recherchées : 221 Valeur maxi : 0 microgramme/L	ARSENIC	A	Bonne qualité	Élément d'origine naturelle ou industrielle. Le maximum réglementaire est 10 microgramme/L.		Nombre de prélèvements : 26 Valeur moyenne : 3,94 microgramme/L Valeur maxi : 9,1 microgramme/L	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES			DURETÉ		Eau douce	Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire. Une eau douce (très peu calcaire) est susceptible de dissoudre les métaux des canalisations.		Nombre de prélèvements : 8 Valeur moyenne : 7,96 °f Valeur maxi : 19,4 °f
BACTÉRIOLOGIE	A	Très bonne qualité																																
Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.		Nombre de prélèvements : 15 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml Années prises en compte : 2022, 2023																																
NITRATES	A	Bonne qualité																																
Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.		Nombre de prélèvements : 20 Valeur moyenne : 7 mg/L Valeur maxi : 13 mg/L																																
PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	A	Très bonne qualité																																
Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.		Nombre de prélèvements : 3 Conformité : 100 % Nombre de substances recherchées : 221 Valeur maxi : 0 microgramme/L																																
ARSENIC	A	Bonne qualité																																
Élément d'origine naturelle ou industrielle. Le maximum réglementaire est 10 microgramme/L.		Nombre de prélèvements : 26 Valeur moyenne : 3,94 microgramme/L Valeur maxi : 9,1 microgramme/L																																
INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES																																		
DURETÉ		Eau douce																																
Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire. Une eau douce (très peu calcaire) est susceptible de dissoudre les métaux des canalisations.		Nombre de prélèvements : 8 Valeur moyenne : 7,96 °f Valeur maxi : 19,4 °f																																
Quelques conseils																																		
<p>ABSENCE</p>  <p>Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.</p>																																		
<p>SAVEUR-COULEUR</p>  <p>Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.</p>																																		
<p>CHLORE</p>  <p>Pour éliminer le goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures.</p>																																		
<p>SÉCHERESSE</p>  <p>En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation d'eau du robinet.</p>																																		
Pour aller plus loin																																		
 <p>Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site internet : www.eaupotable.santa.gouv.fr</p>																																		

Édité le 14/05/2024

UDI 063001963

3.3. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	Nombre de points	Valeur	Points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	Oui : 10 points Non : 0 point	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	Oui : 5 points Non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	14
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		Oui	
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		90%	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	75%	12
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	Oui : 10 points Non : 0 point	Oui	10
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	Oui : 10 points Non : 0 point	Oui	10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux ⁽³⁾	Oui : 10 points Non : 0 point	Oui	10
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur ⁽³⁾	Oui : 10 points Non : 0 point	Non	0
VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	Oui : 10 points Non : 0 point	Non	0
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	Oui : 10 points Non : 0 point	Non	0
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	Oui : 10 points Non : 0 point	Oui	10
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	Oui : 5 points Non : 0 point	Oui	5
TOTAL (indicateur P103.2B)	120	-	86

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) non pertinent si le service n'a pas la mission de distribution

3.4. Indicateurs de performance du réseau

3.3.1 Rendement du réseau de distribution (P104.3)



Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

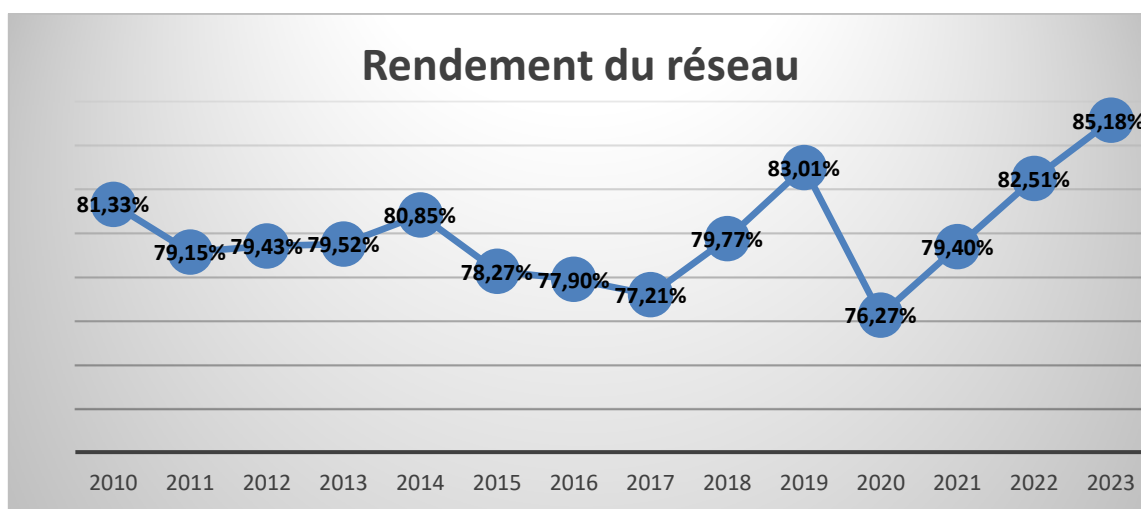
Le rendement du réseau de distribution se calcul ainsi :

$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

$$\text{part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V_7}{V_4}$$

	Exercice 2022	Exercice 2023
Rendement du réseau	82,5 %	85.2 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m ³ / jour / km]	4,15	4,27
Volume vendu sur volume mis en distribution (ex. rendement primaire)	75,1 %	78.8 %



Synthèse à l'échelle nationale :

Un rendement du réseau de distribution d'eau potable en légère amélioration

Le rendement moyen du réseau de distribution d'eau potable, à l'échelle nationale, est de 81,5% en 2021, ce qui représente une légère amélioration par rapport aux années précédentes.

3.3.1 Synthèse des interventions sur le réseau pour l'année 2023

Les agents techniques ont réparé **52 fuites** dont 32 sur le réseau et 20 sur des branchements.

Le réseau été cassé 18 fois par des entreprises extérieures. De nombreuses casses font suite à des traçages approximatifs des réseaux. En effet, la plupart des réseaux sont en matière plastique non détectable et ne possède pas de grillage avertisseur.

La mise à jour des plans des réseaux permettra sur du long terme d'améliorer notre connaissance et d'éviter ce type de casse.

Il est à noter également que les entreprises utilisent de plus en plus de techniques sans terrassement (type trancheuse) qui ne laisse aucune marge d'erreur.

En 2023, une seule fuite sur réseau neuf a été réparée.

Depuis la pose des nouveaux compteurs de sectorisation, les secteurs de consommation sont plus restreints et notre analyse plus fine. En 2023, dans le cadre de campagne de recherches de fuite, les agents techniques ont pu localiser 5 fuites après compteurs importantes pour que les particuliers puissent agir rapidement.

Afin d'améliorer ses connaissances patrimoniales, le syndicat compile de nombreuses données suite aux fuites : type de fuite, type de réseau, nature de la fuite et secteur de consommation. L'ensemble de ces données permettent de cibler les travaux de renouvellement de réseau.

3.3.2 Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_4 - V_7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2022, l'indice linéaire des volumes non comptés est de **0.8 m³/j/km** (1 en 2022).

Le rendement est un critère relatif d'appréciation car il ne permet pas de comparer l'état des réseaux de configurations différentes, mais seulement de suivre l'état d'un réseau en observant les variations d'une année sur l'autre. A l'inverse, l'Indice Linéaire des Volumes Non Comptés (ILVNC) constitue un indicateur intéressant puisqu'il prend en compte la longueur du réseau et le degré d'urbanisation de la collectivité.

La nouvelle catégorisation de l'Agence de l'Eau classe le S.I.E.A en coefficient de performance **BON** (la densité d'abonné du S.I.E.A est d'environ 13.37 ab/km) :

$$0.08 \times D = 0.08 \times 13 = 1.04 < \text{ILVNC} = 0.8 < 0.04 \times D = 0.04 \times 13 = 0.52$$

	Coefficient mauvais de performance	Coefficient moyen de performance	Coefficient bon de performance	Coefficient très bon de performance
D < 45 ab/km	ILVNC > 0.15D	0.15D >= ILVNC > 0.08D	0.08D >= ILVNC > 0.04D	0.04D >= ILVNC
D >= 45 ab/km	65%+ILC/5 > Rd I	80%+ILC/5 >= Rd I > 85%+ILC/5	85%+ILC/5 >= Rd I > 80%+ILC/5	Rd I >= 85%+ILC/5

Tableau 1: Nouvelle catégorisation de l'Agence de l'Eau en fonction de la densité d'abonné et de l'ILVNC ou du rendement primaire

3.3.3 Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)



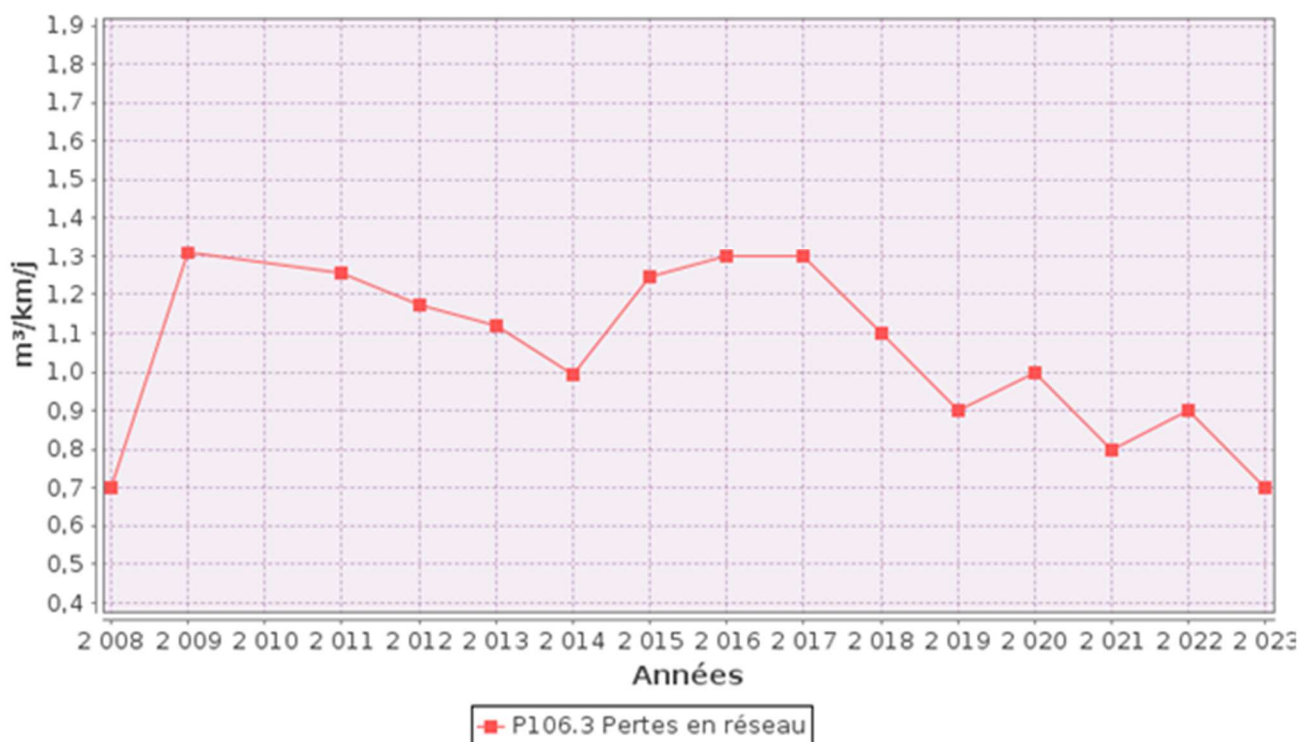
Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V_4 - V_6}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2023, l'indice linéaire des pertes est de **0,7** m³/j/km (0,9 en 2022).

Le graphique ci-dessous montre que l'Indice linéaire de pertes est considéré comme TRES BON depuis 2008.

Type selon D(*)	Rural (D < 25)	Intermédiaire (25 ≤ D < 50)	Urbain (50 ≤ D)
Très bon	ILP < 1,5	ILP < 3	ILP < 7
Bon	1,5 ≤ ILP < 2,5	3 ≤ ILP < 5	7 ≤ ILP < 10
Moyen	2,5 ≤ ILP ≤ 4	5 ≤ ILP ≤ 8	10 ≤ ILP ≤ 15
Mauvais	4 < ILP	8 < ILP	15 < ILP



3.3.4 Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)



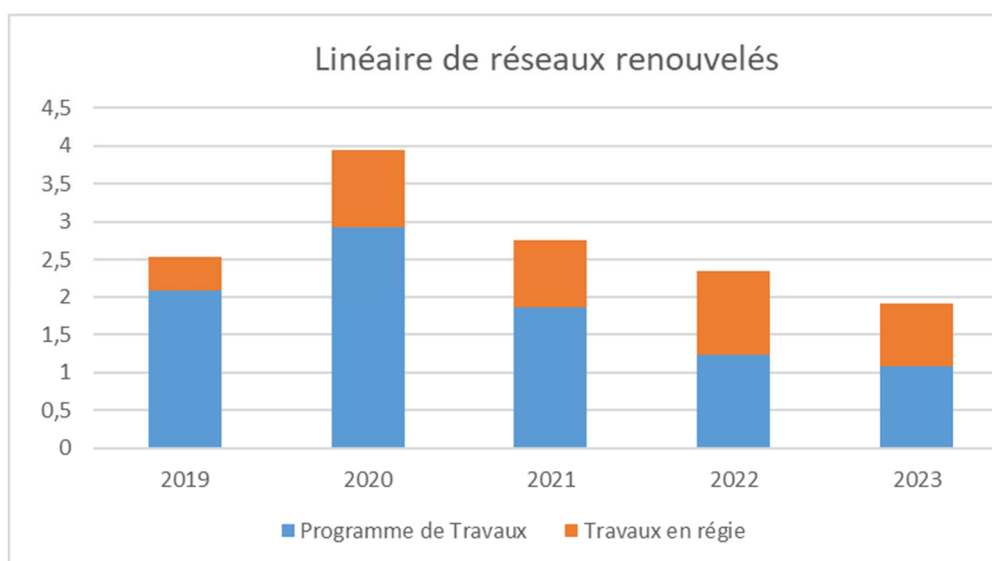
Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas

comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2018	2019	2020	2021	2022
Linéaire renouvelé en km	3.045	3.123	3.815	2.977	2.062

Au cours des 5 dernières années, 14.21 km de linéaire de réseau ont été renouvelés. (11km98 en 2022)

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$



Pour l'année 2023, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 0,7% (0,61 en 2022).

3.5. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)



La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

- 60% Arrêté préfectoral
- 80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
- 100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

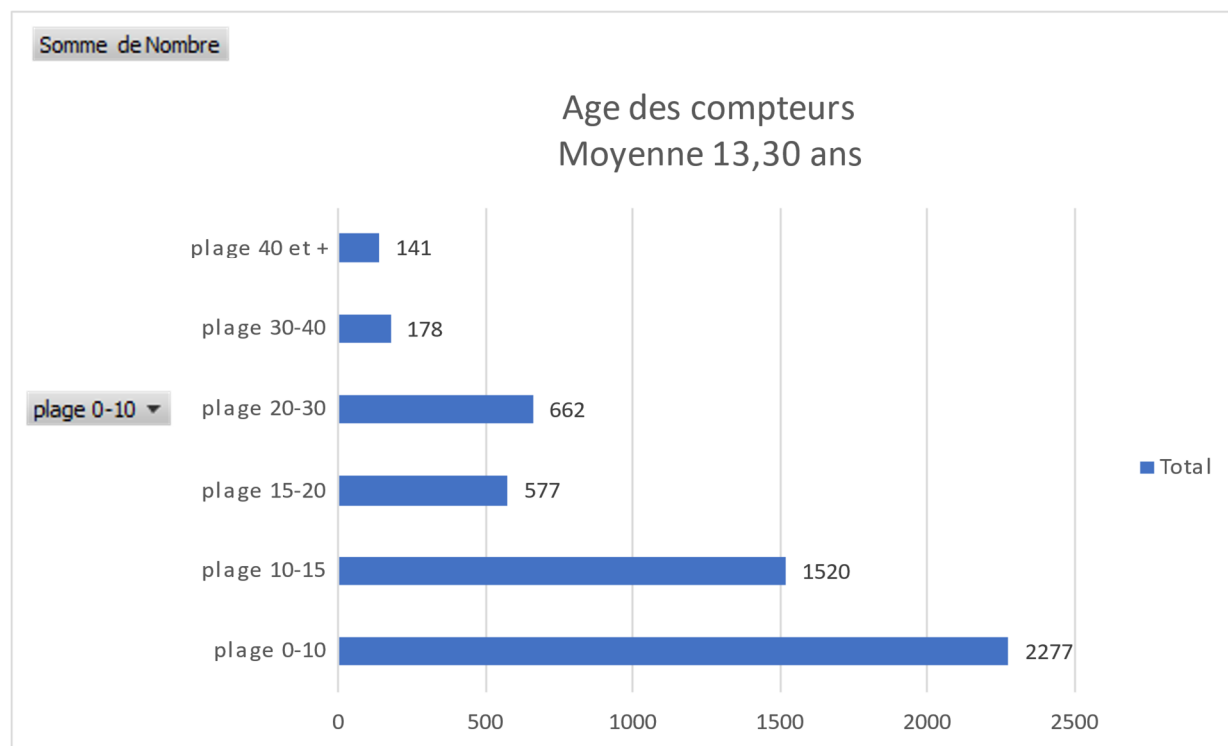
En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2023, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est 80% (80% en 2022).

4. Intervention – Budget fonctionnement

4.1. Gestion du parc de compteur

Au 1^{er} Août 2023, le parc du syndicat comptait 5 355 compteurs répartis selon la pyramide des âges suivantes :



En 2023, 189 ont été changé soit 3.5 % du parc.

En 2023, dans le cadre de l'amélioration du service rendu aux abonnés, les délégués du comité syndical ont décidé la mise en place de la radio-relève des compteurs d'eau potable.

Les enjeux de ce dispositif sont multiples pour les usagers et pour la collectivité.

Cette technologie permettra à terme :

- **De facturer les abonnés uniquement sur leurs consommations réelles ;**
- **De mieux détecter les consommations inhabituelles des abonnés pouvant être révélatrices de fuites d'eau après compteur ;**
- **Eviter de rentrer dans les propriétés,**
- **De simplifier la relève des compteurs pour les agents du service ;**
- **D'aider à la détection des fuites sur le réseau principal d'eau potable afin d'optimiser l'usage de la ressource.**

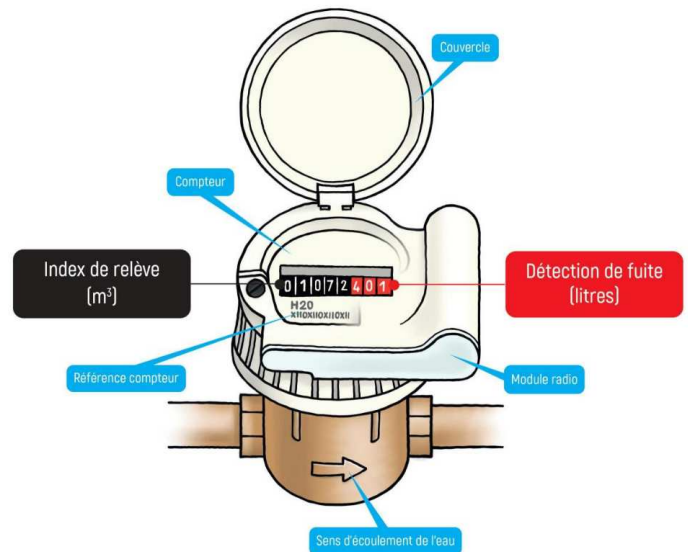
Cette modernisation du patrimoine du syndicat est un projet ambitieux qui s'étendra sur plusieurs années. A terme, tous les compteurs d'eau seront équipés de la radio-relève.

Cette opération de grande envergure est financée par le syndicat, sans incidence sur le coût des abonnements. L'équipement des têtes émettrices fait partie des investissements 2024 pour un total de 19 000 €.

Le module de radio-relève s'adapte sur le compteur d'eau. Lors du passage de son passage à proximité du compteur, l'agent d'exploitation récupère l'index sur son terminal mobile, sans avoir besoin d'accéder directement au compteur. Les données sont ensuite transférées dans le logiciel de suivi des contrats pour permettre la facturation.

L'équipement des compteurs se déroulera soit lors de campagnes spécifiques, soit au gré des interventions des agents d'exploitation sur les branchements.

Même avec un module radio, vous pouvez toujours continuer à lire votre index et suivre votre consommation.



4.2. Sortie des compteurs en limite de propriété

De nombreux compteurs se trouvent à l'intérieur des habitations. Le S.I.E.A a toujours eu une politique incitative pour poser en limite de propriété. En effet, cela permet d'éviter d'être propriétaire de canalisation sous le domaine privé.

Depuis la délibération du 29 Juin 2011, le S.I.E.A finance le regard et les particuliers réalisent le terrassement.

En 2023, les agents techniques ont procédé à la sortie de 68 compteurs dont 26 dans le cadre des programmes de travaux. En amont de ses travaux, 30 études pour de nouvelle pose de regard en limite de propriété ont été effectués.

4.3. Entretien réservoir et station de pompage

Lors des opérations annuelles de lavage des réservoirs, les services techniques en profitent pour planifier des travaux de renouvellement de certains équipements.

En 2023, il a été procédé au renouvellement de l'hydraulique des conduites intérieures des ouvrages suivants :

- Bâche de reprise à Pont du Château
- Renouvellement circuit eau motrice chloration – Pont du château
- Hydraulique des deux cuves de 200 m³ de Mauzun
- Hydraulique du réservoir de Paillat de 500 m³ sur la commune de Trézioux

4.4. Intervention sur le réseau

- Pose d'une ventouse déportée au village du Thiel à Isserteaux

5. Financement des investissements

5.1. Branchements en plomb



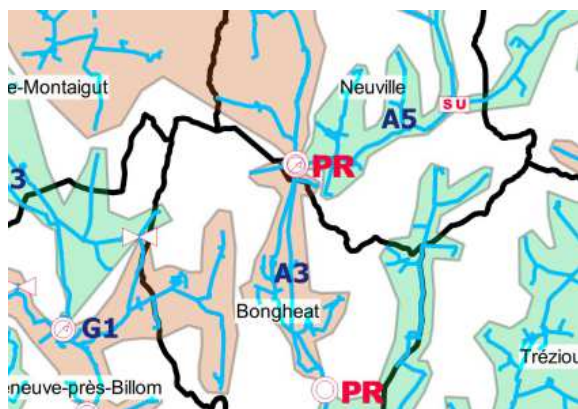
Le SIEA Rive Gauche de la Dore n'est pas concerné par les branchements en plomb.

5.2. Les opérations de travaux de l'année 2023

5.2.1 Le Programme de travaux 2022/2023

Le Programme de travaux 2022/2023 tient compte des compilation des données patrimoniales.

- Renouvellement réseau – Le Bourg – Bongheat

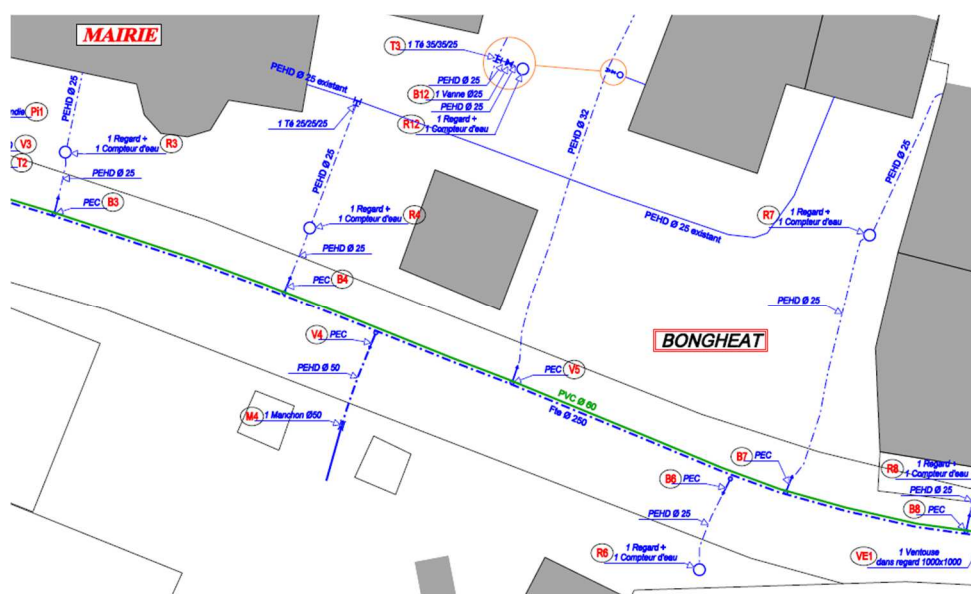


Extrait de la carte indicateur de performance par secteur

Secteur classé comme MOYEN (Rendement >60 et <75)
3 fuites (sur les 5 dernières années) sont survenues sur le tronçon qui sera renouvelé.

L'objectif était d'abandonner une conduite fonte DN 150.

- Il a été fourni et posé :
 - 610 ml de canalisations Fonte Ø 250
 - Reprise de 13 branchements



Extrait du plan de récolement de l'entreprise SCIE

- Renouvellement réseau – Le Bourg - Isserteaux



Extrait du SIG du syndicat

Secteur classé comme MOYEN (Rendement <60 et ILP >2.5)

L'objectif était de renouveler une conduite fonte DN 125 alimentée depuis le réservoir du Quay. En termes de rendement, ce secteur classé comme MOYEN (Rendement <60 et ILP >2.5).

- Il a été fourni et posé :
- 200 ml de canalisations PVC Ø 160 et 45 ml PVC Ø 110
 - Reprise de 13 branchements

Des travaux d'aménagement de voirie sont prévus dans la continuité de nos travaux de réseaux d'eau potable.

- Renouvellement réseau – Village de la Rodde – Isserteaux

A la suite de nombreuses fuites réparées sur le réseau pendant l'hiver 2022/2023 : 3 en 2022 et 7 depuis le 1^{er} janvier 2023, le S.I.E.A a décidé de renouveler le tronçon au niveau du village de La Rodde.

Il a été posé 230 ml de PVC Ø 90 sous le domaine public avec la reprise de 3 branchements.

Les agents techniques ont procédé en 2023 aux travaux en régie suivants :

Commune	Village	Objectif	Cause	Canalisation	Linéaire
ST FLOUR	Le bourg	Sortie des compteurs (x13)	Travaux assainissement		
EGLISENEUVE	Les Loubatoux	Brcht neuf	Extension réseau	PE 40	45 ml
SERMENTIZON	Fontana est	Lotissement – réseau neuf	Extension	PE 40	146 ml
EGLISENEUVE	Les méradoux	Brcht station épuration		PE 40 et PE 25	300 ml
COURPIERE	Bonnencontre	Renouvellement 10 ml PVC 63	Fossé à buser pour éviter conduite AEP aérienne	PE 63 PE annelé 600	10 ml 3 ml
EGLISENEUVE	Le Mas	Création lotissement 11 lots	Extension	PVC 63 PE 50 PE 32	123 ml 136 ml 8 ml
MONTMORIN	Le Teillet	Construction hangar sur conduite	Déplacement réseau	PVC 63	238 ml
NERONDE	La Brousse	Extension réseau	Projet construction	PEHD 25	150 ml
					1 146 ml

5.3. Montants financiers



	Exercice 2023
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	351 433.50 € HT
- Programme de travaux 2022/2023	323 124.50 € HT
- Sortie Compteur Saint Flour L'Etang	11 779.00 € HT
- Photovoltaïque - dépôts	16 530,00 € HT
Montants des subventions en €	136 293,40 € HT

5.4. État de la dette du service



L'état de la dette au 31 décembre 2022 fait apparaître les valeurs suivantes :

	Exercice 2022	Exercice 2023
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)	0	0

5.5. Amortissements



Pour l'année 2023, la dotation aux amortissements a été de 269 213 €.

5.6. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service



ETUDE MENEES EN 2023	Montants prévisionnels en €
Etude intérêt installation centrale photovoltaïque au droit des stations de pompage de Bongheat et de Pont du Château	6 000 € HT

TRAVAUX MENES EN 2023	Montants prévisionnels en €
Installation panneaux photovoltaïque sur le dépôt (9 kc)	18 000 € HT

5.7. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice



Les opérations de travaux prévus en 2024 :

Le programme de travaux 2023/2024

A -TRAVAUX

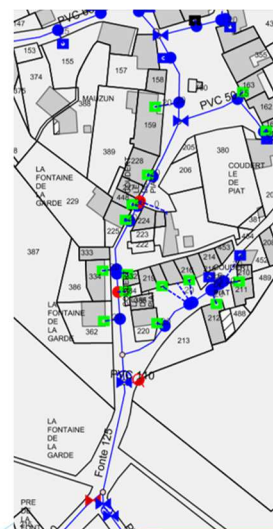
- MAUZUN – Rue de la fontaine de la Garde

SOCAMA

Tronçon d'origine
Rendement secondaire : 58%
Aménagement voirie

Il sera fourni et posé :

- 200 ml de PVC 140
- Reprise de 10 branchements



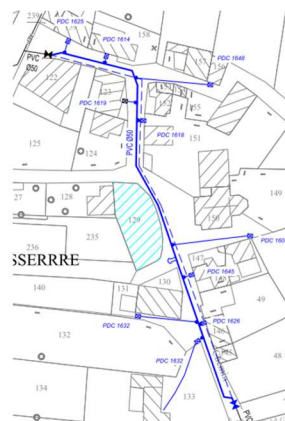
- COURPIERE – Rue des Granges

SOCAMA

secteur Fuyard
3 fuites réparées en 2023
Rendement secondaire : 56 %

Il sera fourni et posé :

- 165 ml de canalisations PVC Ø 50
- 1 micro ventouse
- Reprise de 10 branchements



- COURPIERE – Route de Courtesserre

COURPIERE
Route Courtesserre

SOCAMA

secteur Fuyard
2 fuites réparées en 2022
Rendement secondaire : 56 %

Il sera fourni et posé :

- 140 ml de PVC 90
- 180 ml de PVC 63
- 120 ml de PVC 50
- Reprise de 9 branchements



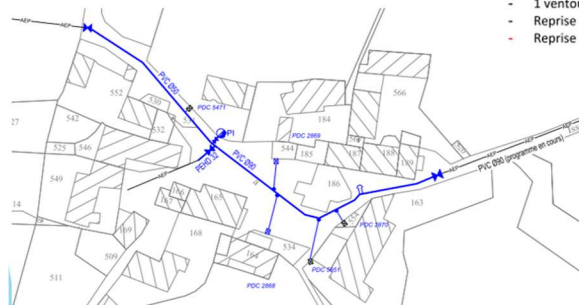
- ISSERTEAUX – La Rodde

SOCAMA

secteur Fuyard
10 fuites réparées depuis 2022

Il sera fourni et posé :

- 50 ml de canalisations PVC Ø 50
- 95 ml de canalisations PVC Ø 90
- 1 ventouse
- Reprise d'un poteau incendie
- Reprise de 5 branchements



TOTAL HT : 257 065.50 €

B-Maîtrise d'œuvre

TOTAL HT : 14 550 €

TOTAL HT : 271 615.50 €

Avec la participation financière du Conseil Départemental à hauteur de 93 450 €.

Travaux en régie – Fontvielle/La Rodde

Maîtrise œuvre interne

secteur Fuyard
10 fuites réparées depuis 2022

Passage en lieu et place de la conduite existante
sous domaine privé

Il sera fourni et posé :

- 570 ml de PVC 90
- 2 branchements
- Pose de 1 ventouse



TOTAL HT 45 000 €

Avec la participation financière du Conseil Départemental à hauteur de 6 300 €.

Amélioration chloration des eaux

II - CHLORATION DES EAUX

Pont du château

Fourniture et installation d'une vanne modulante de chlore avec analyseur pour asservissement selon le taux de chlore pour désinfecter le mélange des eaux du SIAEP de Limagne et celle du Puits Rive Gauche de la Dore,
Intégration des données sur le superviseur actuel.

Bongheat

Fourniture et pose vanne modulante de chlore avec analyseur de chlore pour asservissement
Mise en place d'un équipement de télégestion sur site dédié à la chloration et intégration des données dans le superviseur

La Prunelière

Fourniture et pose poste de chloration javel
Intégration des données dans le superviseur

TOTAL HT : 44 000 €

Avec la participation financière du Conseil Départemental à hauteur de 15 400 € et de l'Agence de l'eau Loire Bretagne à hauteur de 13 200 €.

SOIT UN TOTAL GLOBAL DE 360 615.50 € HT

6. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

6.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fond créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

Pour l'année 2023, le service a reçu 2 demandes d'abandon de créance pour un montant de 493.97 € HT – 549.73 € TTC.

Toutefois, suite à la demande du service de recouvrement, la trésorerie de Thiers, le S.I.E.A a inscrit des créances en non-valeur à hauteur de 3 721.03 € TTC qui concernent 28 abonnés et un prestataire.

7. Actions de communications

7.1. Les publications de l'année 2023

Bulletin d'information joint aux factures d'eau



PRIX DE L'EAU POUR 2023

Le SIAEP Rive Gauche de la Dore est directement impacté par le prix de l'énergie qui représente près de 12% de notre budget.

Le SIAEP ne possède pas de ressources en eau suffisante sur son territoire pour alimenter ses habitants gravitairement. Depuis son origine, l'eau est pompée dans la nappe alluviale de l'allier à Pont du château. Ce qui oblige le SIAEP à avoir recours à de nombreux pompages.

Après un maintien du prix de l'eau entre les années 2016 et 2021, les élus ont été obligé de voter en décembre 2022 **une augmentation significative du prix de l'eau 2023** pour compenser cette hausse énergétique ainsi que l'inflation ressentie sur tous les postes !!!

Nos fournisseurs d'énergie nous annonçaient des hausses pouvant multiplier jusqu'à 3.5 fois le prix sur certaines stations de pompage.

Les élus et les salariés ont travaillé sur un budget 2023 au plus juste afin d'éviter de trop impacter les habitants de son territoire.

Le prix de l'eau pour l'année 2023 a augmenté de 20 centimes. Pour une facture type de 120 m³ d'eau, le montant total est de 317.89 € TTC soit une hausse de 11%.

• Abonnement habitation	72,00 € HT
• Prix du m ³	1,60 € HT
• Taxe et redevance (Agence de l'eau...)	0,311 € HT

Pour lisser au mieux cette augmentation, les abonnés mensualisés ont 10 prélèvements répartis sur l'année.

DIVERSIFIER SES ACTIVITES POUR PERDURER

Les élus ont également travaillé sur les statuts du syndicat.

Et, le 22 décembre 2022, Monsieur GONIN, Président du SIAEP et l'ensemble des élus ont décidé d'élargir les compétences afin de renforcer leurs actions sur le territoire, de rester à la proximité des abonnés et d'être en mesure de proposer des services complémentaires aux communes.

A compter du 1^{er} janvier 2023, une commune adhérente à l'eau potable pourra déléguer la compétence assainissement ou certaines prestations en lien avec ses compétences.

Les élus ont choisi que le nom du nouveau syndicat : **SIEA RGD**

SYNDICAT INTERCOMMUNAL EAU et ASSAISSEMENT RIVE GAUCHE DE LA DORE

LE MOT DU PRESIDENT :

Mon rôle est de continuer notre travail quotidien pour avoir des réseaux le plus performant possible mais cela nous impose de maintenir les investissements.

L'inflation énergétique non maitrisable nous contraint malgré une gestion rigoureuse à augmenter inévitablement les tarifs du syndicat pour maintenir un budget équilibré.

Nous espérons qu'en diversifiant nos activités, nous aurons un nouveau souffle pour perdurer pour un service public de qualité et de proximité.

Article paru le 24 Mars 2023 au journal La Montagne

ESTANDEUIL ■ Le Siaep travaille au quotidien pour limiter les pertes en eau **Un litre sur cinq n'arrive pas au robinet**

Les agents du Siaep (Syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable) Rive gauche de la Dore travaillent au quotidien pour améliorer le rendement du réseau afin de limiter le volume d'eau potable perdu au niveau de ses 378 km de canalisations.

Sur l'année 2022, le rendement du réseau s'élève à 79 %, soit le même ordre de grandeur qu'à l'échelle nationale. Les fuites sont donc de l'ordre de 20 % : pour 5 litres d'eau mis en distribution, 1 litre d'eau revient au milieu naturel sans passer par le consommateur.

La première localisation se fait grâce à l'analyse des consommations (débit journalier et nocturne) des compteurs de sectorisation qui sont télésurveillés. L'ensemble du réseau de distribution du Siaep comprend 30 secteurs de consommation.

378 km de canalisations

Ensuite, il faut réaliser un travail fastidieux : la recherche de fuite. Dans certaines



LA RODE. La dernière étape est la réparation de la fuite. Cela nécessite des engins de terrassement et une coupure d'eau pendant les travaux.

situations, l'eau ne sort pas à l'endroit de la fuite... Malgré les systèmes d'écoute au sol, il est difficile de la localiser précisément. Elle peut suivre un drain, un réseau d'eaux pluviales ou même remplir un étang.

La dernière étape est la réparation de la fuite. Cela nécessite des engins de terrassement et une coupure d'eau pendant les travaux.

Cet hiver, particulièrement sec, a créé des mouvements de terrains. Au vu de la sécheresse déjà prévisible pour cet été et du coût de l'énergie, le Siaep Rive gauche de la Dore essaie d'optimiser le fonctionnement de ses réseaux. ■

Information. Siaep Rive gauche de la Dore, Les Youx à Estandeuil ; Tél. 04.73.70.79.65.

INFO PLUS

DEPUIS LE DÉBUT DE L'ANNÉE

Ce mois de mars, le Siaep Rive gauche de la Dore a localisé une fuite d'eau à Saint-Dier-d'Auvergne grâce à un passage caméra dans le réseau d'eaux pluviales.

A Isserteaux, en février, il a dû intervenir malgré la neige. À Courpière, la fuite se trouvait sous un ouvrage maçonné... Depuis le début de l'année, les agents techniques ont procédé à la réparation de plus de 20 fuites.

Article paru le 9 Juin 2023 au journal La Montagne suite à la visite des installations par les élus.

ESTANDEUIL ■ Les élus visitent les ouvrages d'eau potable du Siaep

Captage, qualité, travaux

Un captage qui permet d'alimenter 15 communes en eau potable, la préservation de la qualité de l'eau et des travaux : les élus ont visité les ouvrages d'eau potable du Siaep.

Les élus du Siaep Rive Gauche de la Dore, le vice-président en charge de l'environnement au Conseil départemental du Puy-de-Dôme, les maires des communes et des représentants des Communautés de communes étaient sur le terrain, ce lundi, pour se rendre compte de la diversité et de la technicité des ouvrages d'un Syndicat d'alimentation en eau potable.

Après un hiver exceptionnellement sec, l'eau est au centre de toutes les préoccupations en ce début de période estivale.

Jusqu'à 2.400 m³ par jour

M. Gonin, président du



VISITE. Les élus ont évoqué la préservation de la qualité de l'eau.

Siaep, et les salariés ont ouvert la trappe du puits de captage des Garvières, sur la commune de Pont-du-Château, qui permet l'alimentation en eau potable de quinze communes, soit près de 8.000 habitants. Cet ouvrage d'une profondeur de plus de 7 mètres possède deux pompes immergées et quatre drains rayonnants qui permettent de produi-

re jusqu'à 2.400 m³ par jour.

Le travail mené pour la préservation de la qualité des eaux a également été présenté. En effet, grâce à une collaboration avec le CEN Auvergne et le Siaep de la Basse Limagne, une zone tampon de plus de 250 mètres autour du champ captant semé de prairie a été créé après

l'acquisition de parcelles agricoles et d'échanges fonciers.

La visite s'est poursuivie par la station de pompage de Bongheat pour présenter les travaux de renouvellement de l'ensemble de la partie hydraulique réalisés à l'automne 2022 pour un montant de 50.000 € HT avec la participation du Conseil départemental. ■

Article proposé aux communes pour intégration dans les bulletins communaux



INVESTISSEMENTS ANNUELS : LE PROGRAMME DE TRAVAUX 2023

Montant des travaux :

324 000 € HT dont **130 000 €** de subvention du CONSEIL DEPARTEMENTAL

Maîtrise d'œuvre : **SOCAMA**

Entreprises : **SCIE - DELAVET**

- Renouvellement de canalisations d'eau potable fuyarde : plus de 10 fuites réparées sur le secteur depuis 2022
230 ml en PVC 90 dans le village de La Rodde - **ISSERTEAUX**,
- Renouvellement de canalisations d'eau potable en amont des travaux d'aménagement du bourg sur 260 ml (dont 240 ml en PVC 160) dans le bourg à **ISSERTEAUX**,
- Renforcement de canalisations d'eau potable sur un secteur fuyard sur 610 ml en Fonte 250 entre La Roche et le Bourg à **BONGHEAT**,

UN TRAVAIL QUOTIDIEN POUR LIMITER LES PERTES EN EAU SUR LE RESAU D'EAU POTABLE



Les agents du SIAEP Rive Gauche de la Dore travaillent au quotidien pour améliorer le rendement du réseau afin de limiter le volume d'eau potable perdu au niveau de ses 378 km de canalisations.

Sur l'année 2022, le rendement du réseau est supérieur à 80 %. Les fuites sont donc de l'ordre de 20 % : pour 5 litres d'eau mis en distribution, 1 litre d'eau revient au milieu naturel sans passer par le consommateur.

La première localisation se fait grâce à l'analyse des consommations (débit journalier et nocturne) des compteurs de sectorisation qui sont télésurveillés. L'ensemble du réseau de distribution du SIAEP comprend 30 secteurs de consommation.

Ensuite, il faut réaliser un travail fastidieux : la recherche de fuite.

Dans certaines situations, l'eau ne sort pas à l'endroit de la fuite... Malgré des systèmes d'écoute au sol, il est difficile de la localiser précisément. Elle peut suivre un drain, un réseau d'eaux pluviales ou même remplir un étang. En mars 2023, nous avons localisé une fuite d'eau à Saint Dier d'Auvergne grâce à un passage caméra dans le réseau d'eaux pluviales.



La dernière étape est la réparation de la fuite, cela nécessite des engins de terrassement et de procéder à une coupure en eau pendant les travaux. A Isserteaux, en février 2023, nous avons dû intervenir malgré la neige. A Courpière, la fuite se trouvait sous un ouvrage maçonné.

Depuis le début de l'année 2023, les agents techniques ont procédé à la réparation de **plus de 60 fuites**.

Cette année particulièrement sèche a créé des mouvements de terrains. Au vu de la raréfaction de la ressource et du coût de l'énergie, nous essayons d'optimiser le fonctionnement de nos réseaux.

Note explicative pour expliquer aux abonnés la consommation en eau :



L'eau potable, une ressource à préserver

La consommation journalière d'eau potable par français

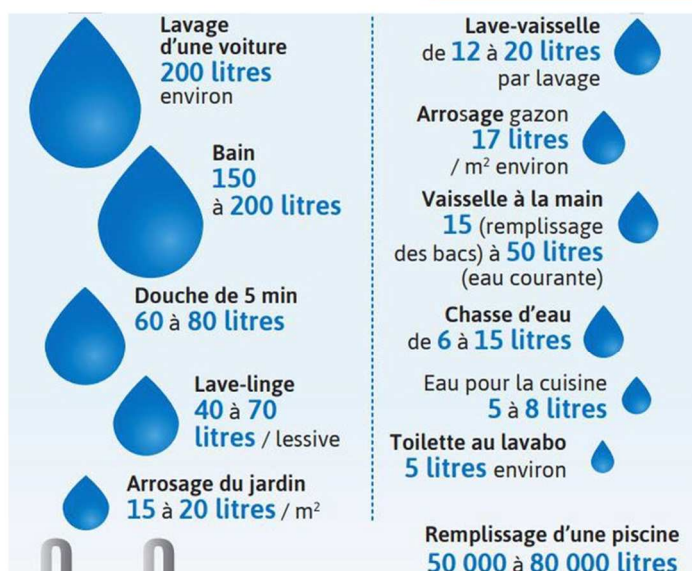
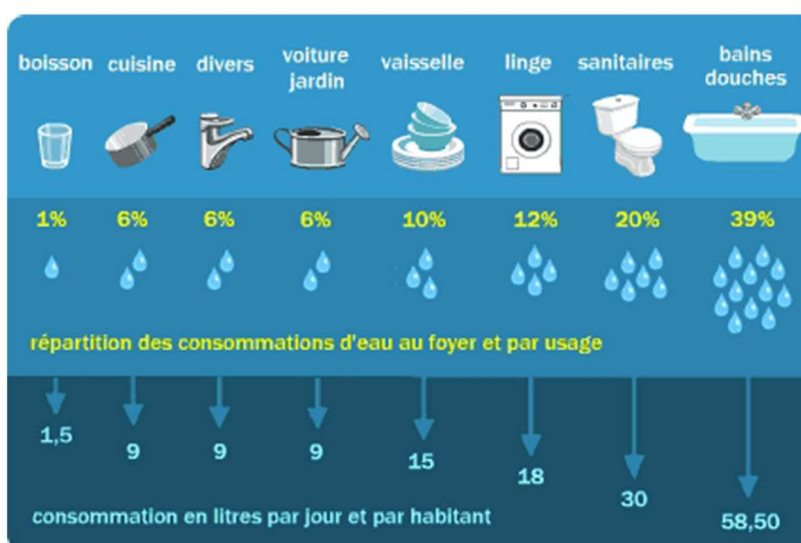
149 litres/jour/habitant

En 2020, l'Observatoire des services publics d'eau et d'assainissement estime que chaque français utilise en moyenne 149 litres d'eau potable par jour, soit une consommation domestique de 54,3m³ par habitant et par an.

Ce chiffre est globalement stable au cours du temps.

La répartition des consommations d'eau selon les usages

(Seulement 7% dédié à l'alimentation)



Le volume d'eau utilisé par type d'usage

CONSOMMATION DE REFERENCE POUR 4 PERSONNES : 120 M³

Comment limiter sa consommation en eau et faire des économies ?

- **Faire la chasse aux fuites**

Pour repérer une fuite, veuillez à bien suivre la consommation de votre compteur d'eau.



- **Installer des mousseurs sur ses robinets**

Voilà un investissement vite amorti : le mousseur ou réducteur d'eau. Il s'agit d'une petite pièce à fixer sur la tête du robinet qui infuse de l'air dans l'eau qui coule. Il permet de conserver le débit d'eau pratiquement identique tout en diminuant la quantité utilisée. On estime le **gain en eau** à **40%**. Soit, par exemple, sur un robinet ouvert 5 minutes par jour, une économie d'eau de 14m³ par an.

- **Economiser même aux toilettes**

Les doubles chasses d'eau permettent de limiter la consommation à chaque usage. On peut aussi réduire le volume de la chasse à moindre coût en installant une bouteille d'eau en plastique et fermée dans le réservoir.

- **Ne pas laisser couler l'eau inutilement**

Lorsqu'on se lave les mains ou sous la douche, couper le robinet pendant le savonnage permet d'économiser 12 litres d'eau par minutes.

- **Réutiliser l'eau**

L'eau de cuisine qui a servi à nettoyer les légumes peut être réutilisée pour arroser le jardin ou les plantes d'intérieures.

- **Optimiser le fonctionnement de l'électroménager**

Privilégier des programmes court ou économique. Bien remplir sa machine à laver le linge ou le lave-vaisselle à chaque cycle.

7.2. *Panneau Pocket*

Le syndicat continue sa communication grâce à Panneau Pocket :

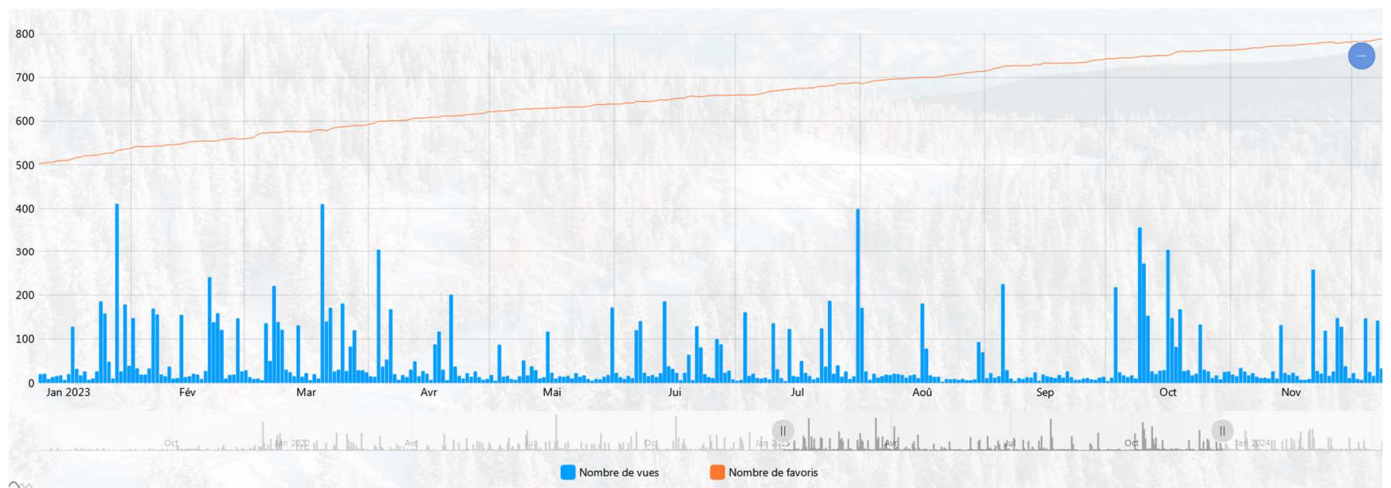
En 2023, les services ont publié plus de 80 fois :

- 14 avis de relève - informations facturation
- 53 alertes (coupure de l'alimentation en eau potable)
- 6 informations sécheresses
- 10 informations générales de travaux

Le graphique ci-dessous montre le nombre de téléphones ayant téléchargés l'application, plus de 800, soit environ 300 personnes de plus en un an d'utilisation.

Sur une même journée, un panneau a été vu 400 fois.

Les paramétrages de l'application nous permettent de cibler les alertes en informant seulement les communes directement concernées par la coupure d'eau.



8. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Exercice 2022	Exercice 2023
	Indicateurs descriptifs des services		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	7 902	7 976
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 [€/m ³]	2,65	2,71
	Indicateurs de performance		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100%	100 %
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	86,5%	100 %
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	86	86
P104.3	Rendement du réseau de distribution	82,5%	85,2%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m ³ /km/jour]	1	0,8
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m ³ /km/jour]	0,9	0,7
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,61%	0,7%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	80%	80%
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	0,0111	0,009



Édition mars 2024
CHIFFRES 2023

Note d'information sur les redevances

L'agence de l'eau vous informe



POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

LE SAVIEZ-VOUS ?

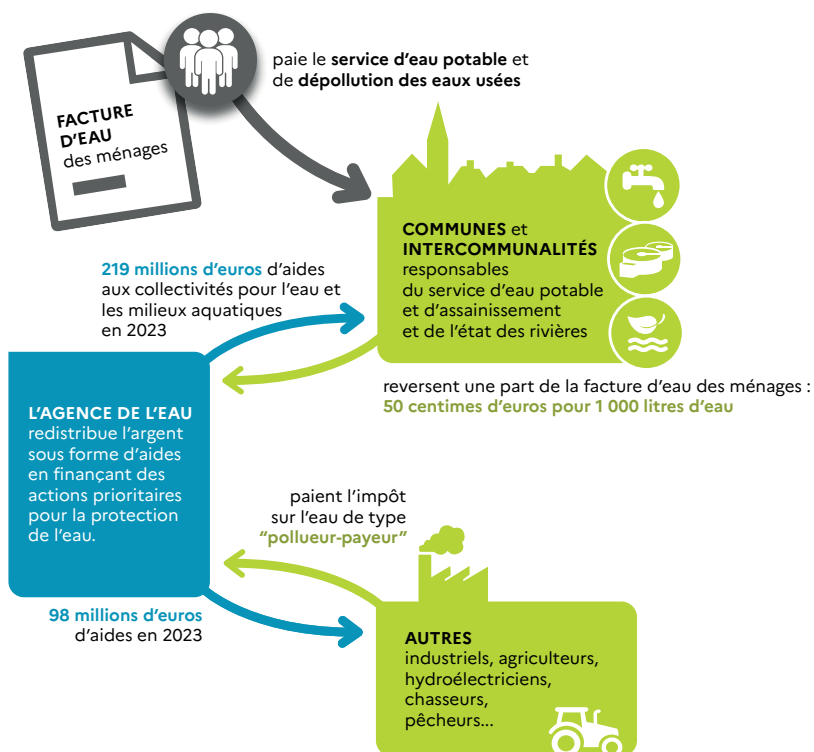
Vous pouvez retrouver le prix de l'eau de votre commune sur : services.eaufrance.fr

Les composantes du prix de l'eau :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- le service de collecte et de traitement des eaux usées
- les redevances de l'agence de l'eau
- les contributions aux organismes publics (OFB, VNF...) et l'éventuelle TVA

Le prix moyen de l'eau en Loire-Bretagne en 2022 est de **4,66 euros TTC par m³**.

Données agrégées disponibles sur : services.eaufrance.fr/agence/04/2022



NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Document à joindre au RPQS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose à la/au maire ou à la/au président-e de l'établissement public de coopération intercommunale l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public (RPQS) destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. La/le maire ou La/le président-e de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la présente note d'information établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

RPQS > des réponses à vos questions : <https://www.services.eaufrance.fr/gestion/rpqs/vos-questions>

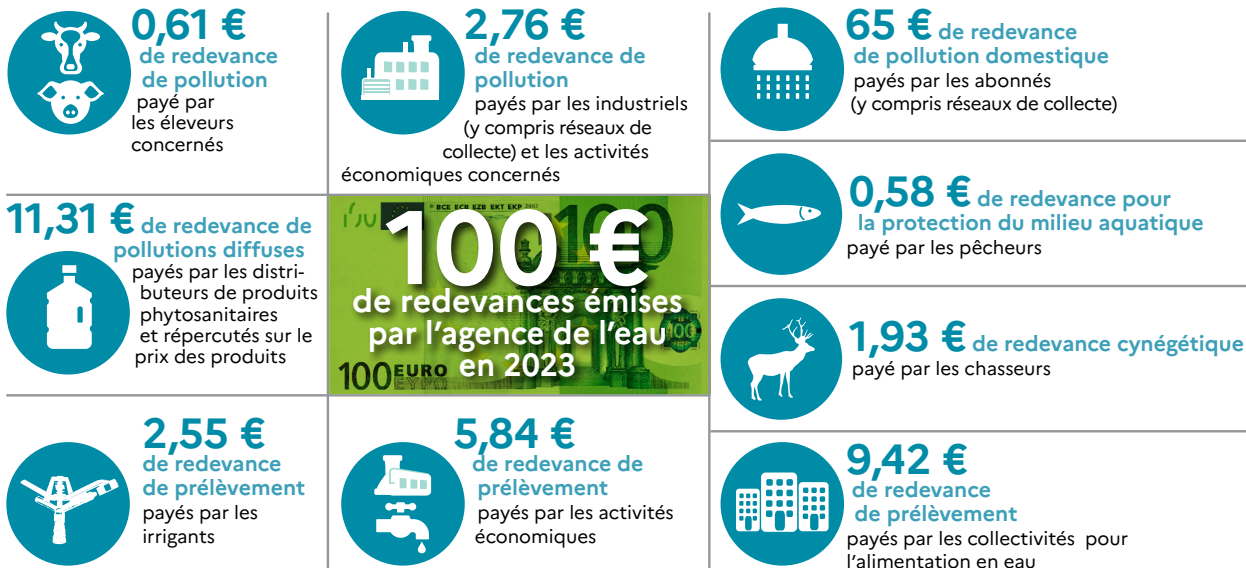
D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2023 ?

En 2023, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) émises par l'agence de l'eau s'est élevé à plus de 375 millions d'euros dont plus de 279 millions en provenance de la facture d'eau.

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2023 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Loire-Bretagne



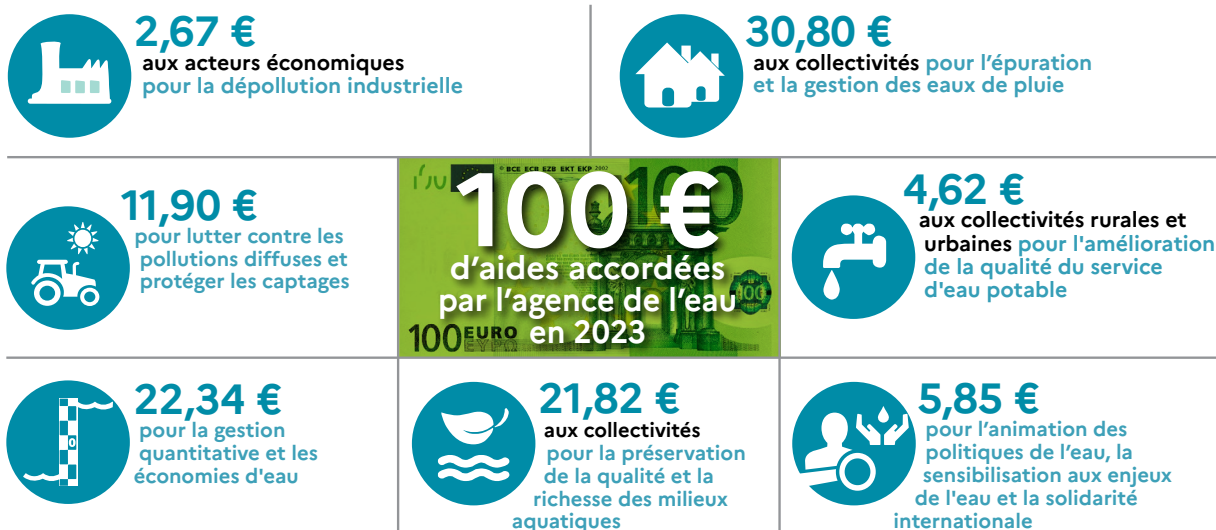
À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau. Elles représentent 75 % du budget annuel moyen de l'agence de l'eau. Les 25 % restants financent : la surveillance, les contributions versées à l'office français de la biodiversité (OFB) et à l'établissement public du Marais Poitevin (EPM), le fonctionnement de l'agence de l'eau...

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2023 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2023) • source agence de l'eau Loire-Bretagne. 2023 est la cinquième année du 11^e programme d'intervention (2019-2024) de l'agence de l'eau.



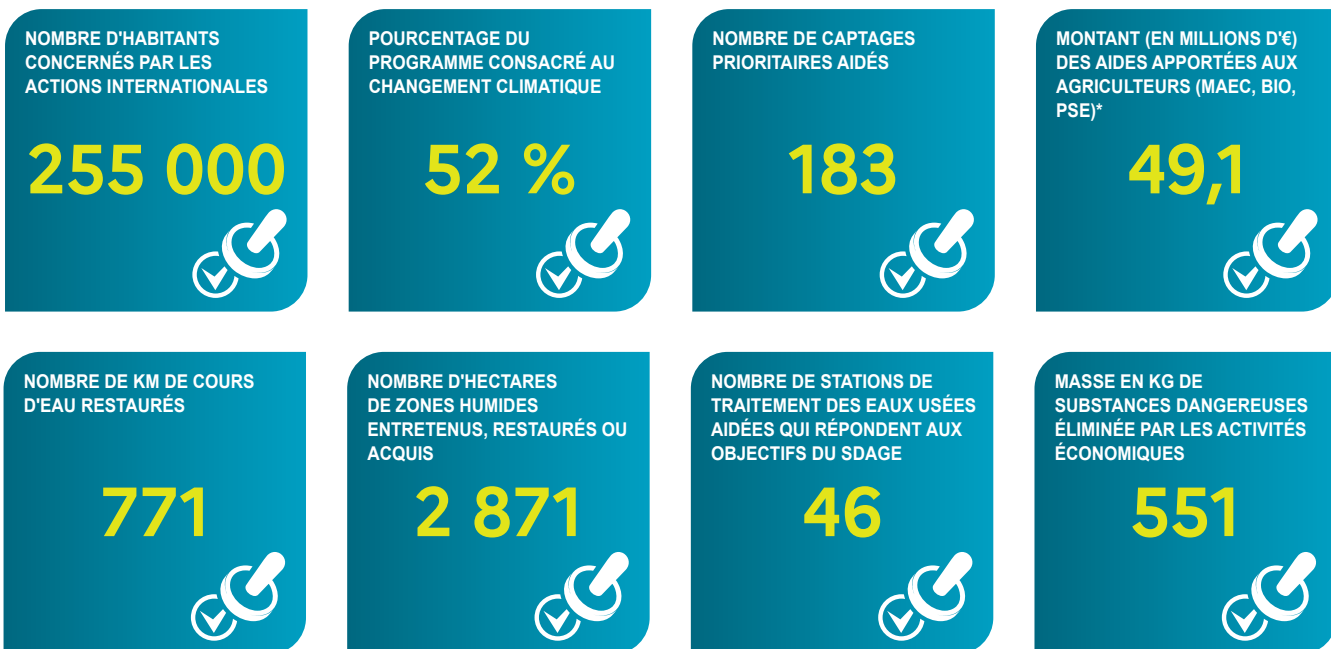
En 2023, plus de 227 millions d'euros d'aides, soit 52 % des aides* de l'agence de l'eau Loire-Bretagne, accompagnent des actions de lutte contre les effets du dérèglement climatique.

*Basé sur les 436 millions d'aides versées en 2023, incluant les dotations de l'État dans le cadre du Fonds vert et de la lutte contre les fuites.

ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE EN 2023

L'année 2023 marque la cinquième année du 11^e programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne et de son contrat d'objectif et de performance 2019-2024 signé avec l'État. Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques.

EN 2023...



*MAEC : mesures agro-environnementales et climatiques, BIO : pour agriculture biologique, PSE : paiement pour services environnementaux

CHANGEMENT CLIMATIQUE

L'eau est un des marqueurs principaux du changement climatique.

Plus de **52 %** du programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne est **consacré au changement climatique en 2023** :

- solutions fondées sur la nature ;
- gestion et partage de la ressource ;
- économies d'eau ;
- gestion durable des eaux de pluie ;
- étude ;
- sensibilisation ;
- communication...

4 670 projets ont été financés par l'agence de l'eau Loire-Bretagne pour un montant de plus de 382 millions d'euros d'aides. 595 projets ont bénéficié de fonds d'État pour un montant de plus de 54 millions d'euros d'aides.

Des projets portés par les collectivités, les acteurs économiques et les associations pour lutter contre les pollutions, restaurer les milieux aquatiques, améliorer la surveillance des milieux, sensibiliser aux enjeux de l'eau ou encore assurer la solidarité internationale.

VOUS AIDEZ À AGIR

Pour agir plus efficacement face au dérèglement climatique, l'agence de l'eau Loire-Bretagne met en oeuvre son **Plan de résilience eau 2023-2024**. En 2024, 3 appels à projets sont renouvelés et leur enveloppe portée à 120 millions d'euros.



Retrouvez le Plan de résilience : bit.ly/Plan-Resilience-Eau

ACCORDS DE RÉSILIENCE

Pour réagir face à la sécheresse en 2022, l'agence lance au printemps 2023 : les accords de résilience.

Un dispositif innovant pour un **accompagnement financier sur-mesure** aux collectivités qui s'engagent dans l'amélioration de leur gestion de l'eau potable.

En savoir plus sur les accords de résilience : bit.ly/Securiser-Eau-Potable

LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN LOIRE-BRETAGNE

Des sources de la Loire et de l'Allier jusqu'à la pointe du Finistère, le bassin Loire-Bretagne couvre 155 000 km², soit 28 % du territoire métropolitain. Il comprend le bassin de la Loire et de ses affluents, de la Vilaine, les bassins côtiers bretons, vendéens et le Marais poitevin.

Son littoral s'étend sur 6 654 km, de la baie du Mont-Saint-Michel à l'île de Ré, soit 36 % des côtes métropolitaines. Il concerne 336 communautés de communes, plus de 6 800 communes, 36 départements et 8 régions en tout ou partie et plus de 13 millions d'habitants.

Siège

AGENCE DE L'EAU

9, avenue de Buffon • CS 36339
45063 ORLÉANS CEDEX 2
contact@eau-loire-bretagne.fr
02 38 51 73 73

Délégation

ARMORIQUE

Parc technologique du Zoopôle
Espace d'entreprises Keraia - Bât. B
18, rue de Sabot • 22440 PLOUFRAGAN
armorique@eau-loire-bretagne.fr
02 96 33 62 45

Délégation

MAINE-LOIRE-OCÉAN

NANTES (départ. 44 • 49 • 85)
1, rue Eugène Varlin • CS 40521
44105 NANTES CEDEX 4
mlo-nantes@eau-loire-bretagne.fr
02 40 73 06 00

LE MANS (départ. 49 • 50 • 53 • 61 • 72)

17, rue Jean Grémillon • CS 12104
72021 LE MANS CEDEX 2
mlo-lemans@eau-loire-bretagne.fr
02 43 86 96 18

Délégation

CENTRE-LOIRE

9, avenue de Buffon • CS 36339
45063 ORLÉANS CEDEX 2
centre-loire@eau-loire-bretagne.fr
02 38 51 73 73

Délégation

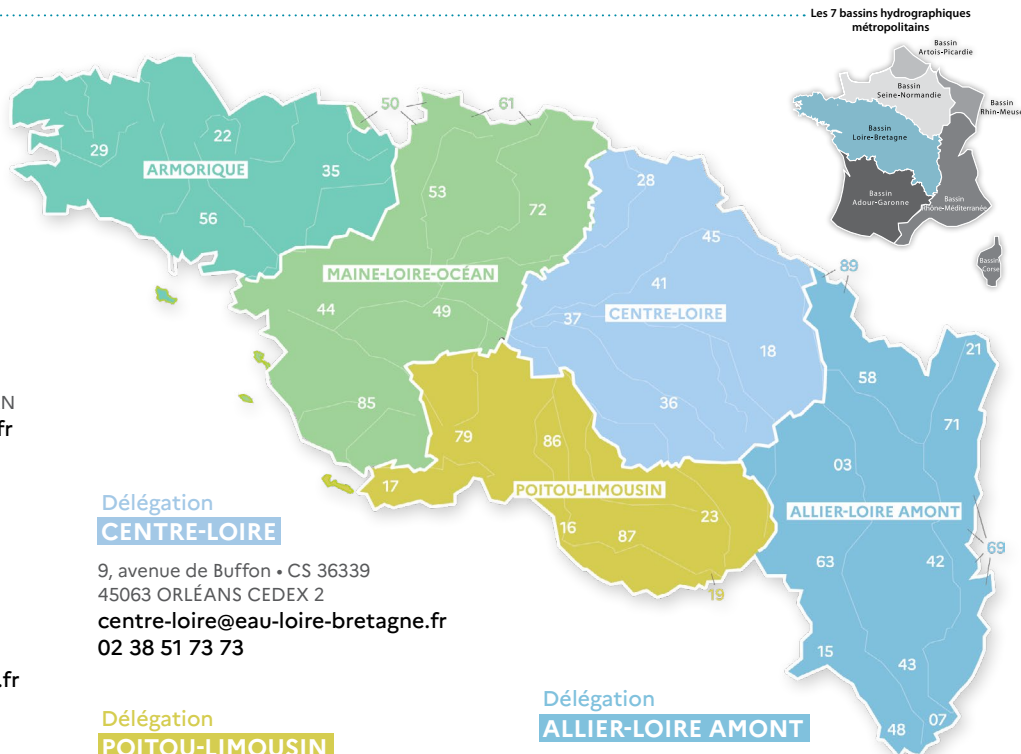
POITOU-LIMOUSIN

7, rue de la Goëlette • CS 20040
86282 SAINT-BENOIT CEDEX
poitou-limousin@eau-loire-bretagne.fr
05 49 38 09 82

Délégation

ALLIER-LOIRE AMONT

Site de Marmilhat Sud
19, allées des eaux et forêts • CS 40039
63370 LEMPDES
allier-loire-amont@eau-loire-bretagne.fr
04 73 17 07 10



Suivez l'actualité de l'eau du bassin sur agence.eau-loire-bretagne.fr et découvrez les aides de l'agence pour agir et accélérer sur aides-redevances.eau-loire-bretagne.fr

1964

Première loi sur l'eau

1 MISSION COMMUNE

pour l'eau, la biodiversité et le littoral

4 GRANDES PRIORITÉS

Partager la ressource
Restaurer les cours d'eau
Agir pour les eaux littorales
Garantir le bon état des eaux

1 600 AGENTS ENGAGÉS

pour une expertise au service de l'eau, sur le territoire métropolitain

2024

L'eau, une priorité pour tous !

2024 marque pour les 6 agences de l'eau 60 années d'engagement pour l'eau.



Rendez-vous du 19 au 21 novembre au Salon des maires et des collectivités locales.

S.I.E.A. RIVE GAUCHE DE LA DORE A ESTANDEUIL (Puy-de-Dôme)

**-----
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ DU SYNDICAT
-----**

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 25 juin à 18 heures 30 mn, le Comité Syndical s'est réuni au siège du syndicat sous la présidence de Monsieur GONIN Michel.

Étaient présents : Mesdames BROSEL Véronique, DUGAND Magali, et Messieurs ROCHE Grégory, MULA José, TRAVERS Jean-Michel, JACOB Loïc, BELNOU Jean-Bernard, PIC Bernard, CHARBONNEL Dominique, ROCCHETTO Lionel, RENE Roland, PIREYRE Éric, MASSON Lucien, GONIN Michel, BAUDIMENT Philippe, FAYET Pierre, SESSA Jean-Louis et SEVILLA Paul formant la majorité des membres en exercice.

Étaient représentés : Mme GUILHOT Laurence par M. ROCHE Grégory, Mme DEFFRADAS Christiane par M. BAUDIMENT Philippe, M. PFEIFFER Bernard par M. TRAVERS Jean-Michel, M. PARROT Yohan par M. PIC Bernard, M. MOINE Pierre par M. SESSA Jean-Louis, M. DOS SANTOS Christophe par Mme DUGAND Magali et M. MARTEL Renaud par M. CHARBONNEL Dominique.

Étaient excusés/absents : Mme MATHIEU Nelly et Messieurs RALUY Olivier, GOSIO René, CASSOUX Brice et BERTIN Laurent.

Date de la convocation : 12 juin 2024

Membres en exercice : 30 Présents : 18 Représentés : 7 Absents/excusés : 5

RAPPORT ANNUEL 2023 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE EAU

Monsieur le Président rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'eau potable qui doit contenir, à minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Ce rapport sera envoyé par courrier aux communes adhérentes pour être présenté à leur Conseil Municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice. Il sera également transmis aux différents services de l'état (ARS, Conseil Départemental, Agence de l'eau et DDT).

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service notamment par une mise en ligne sur le site internet et sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Monsieur le Président présente au Comité Syndical ce rapport pour l'exercice 2023.

Après présentation de ce rapport, à l'unanimité des membres présents, le Comité Syndical :

- **ADOPTE** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable,
- **DECIDE** de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération,
- **DECIDE** de mettre en ligne le rapport validé sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.
- **DECIDE** de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA.
- **VALIDE** la transmission aux communes adhérentes et aux différents services de l'Etat.

Fait et délibéré au siège à Estandeuil
les jour, mois et an susdits,
Au registre sont les signatures

Pour Extrait Certifié Conforme,
Le Président :
Michel GONIN



A handwritten signature in black ink, appearing to be "Michel GONIN", written over a horizontal line.